

N° 75-001-X au catalogue

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

# PERSPECTIVE

**Juin 2008**

Vol. 9, n° 6

- Utilisation par les pères des congés parentaux payés
- Évolution de la richesse des familles



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## À votre service...

### Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 170, promenade Tunney's Pasture, 9-A5, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, (Ontario), K1A 0T6 (téléphone : 613-951-4628; courriel : [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca)).

Pour toute demande de renseignements au sujet de l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca). Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à [infostats@statcan.ca](mailto:infostats@statcan.ca) ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

### Centre de contact national de Statistique Canada

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-635-7943
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-565-7757

### Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

### Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 75-001-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) et de choisir la rubrique « Publications ».

### Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui sont observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

### L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-X au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-X) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2008. ISSN : 1492-4978.

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s).

Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, 100, promenade Tunney's Pasture, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

### Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
( <sup>§</sup> )	statistiquement non significatif
P	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

# Faits saillants

*Dans ce numéro*

## ■ Utilisation par les pères des congés parentaux

- En 2001, dans le cadre du Programme de prestations parentales du gouvernement fédéral, le nombre de semaines de prestations payées pouvant être partagées par les conjoints a augmenté de 10 à 35 semaines. En 2006, le Québec a introduit son propre régime de prestations qui comprend un congé de cinq semaines non transférable pour les pères. En raison de ces changements, la proportion de pères demandant des congés parentaux payés a augmenté de façon significative passant de 3 % en 2000 à 10 % en 2001, et de nouveau de 15 % en 2005 à 20 % en 2006.
- En 2006, 56 % des pères admissibles au Québec ont réclamé des prestations pour une moyenne de 7 semaines comparée à 11 % des pères en dehors du Québec qui ont réclamé une moyenne de 17 semaines de prestations.
- Les pères étaient significativement plus susceptibles de demander des prestations s'ils vivaient au Québec et si leur conjoint touchait des prestations et avait un revenu égal ou supérieur au leur. Plus de la moitié des pères qui ont demandé des prestations parentales étaient les seuls requérants du ménage.
- La raison la plus fréquente pour les pères admissibles de ne pas demander de prestations était qu'il s'agissait d'un choix familial (40 %), suivi par la difficulté de prendre congé du travail (22 %) et les considérations financières (17 %).
- Internationalement, 13 des 20 pays de l'OCDE ont des programmes nationaux de prestations parentales offrant au moins deux semaines de congé parental aux pères. Parmi ces pays, 9 se sont appuyés sur des dispositions législatives pour encourager la participation des pères.

## ■ Évolution de la richesse des familles

- Le ratio général de la dette sur le revenu pour les familles canadiennes est passé de 1,02 en 1999 à 1,21 en 2005 alors que la dette moyenne a augmenté d'un tiers de 62 700 \$ à 82 500 \$ tandis que le revenu a augmenté de seulement un dixième de 61 600 \$ à 68 100 \$.
- Au cours de ces deux années, la proportion de familles endettées a atteint un sommet à plus de 80 % lorsque le principal soutien économique était dans la trentaine et a baissé à moins de 20 % lorsque le principal soutien économique était âgé de 75 ans ou plus.
- En dépit d'un plus grand endettement en 2005, les familles étaient plus riches en moyenne qu'en 1999 alors que les actifs nets sont passés de 281 000 \$ à 380 700 \$. L'augmentation a été presque également partagée entre des actifs non financiers et des actifs financiers.
- Dans l'ensemble, il n'y a pas eu de changement dans la répartition et dans l'inégalité de la richesse de 1999 à 2005, même si plus de familles valaient au moins un million de dollars il y en avait moins qui étaient totalement dépendantes des transferts gouvernementaux.

*Perspective*

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

# PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu  
de Statistique Canada

**Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE**  
(N° 75-001-XPF au catalogue).

**Nous  
vous offrons  
encore plus!**  
Une réduction de 20 %  
sur un abonnement de 2 ans!  
Seulement 100,80 \$ (taxes en sus)  
Une réduction de 30 %  
sur un abonnement de 3 ans!  
Seulement 132,30 \$  
(taxes en sus)

Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*



**ENVOYEZ À**

Statistique Canada  
Division des finances  
100, promenade du  
Pré Tunney, 6<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
Canada, K1A 0T6



**TÉLÉPHONE**

**1 800 267-6677**

Mentionnez PF027090



**TÉLÉCOPIEUR**

**1-877-287-4369**

**613-951-0581**



**COURRIEL**

**Infostats@statcan.ca**

**MODALITÉS DE PAIEMENT** (cochez une seule case)

Veillez débiter mon compte :  MasterCard  VISA  American Express

N° de carte \_\_\_\_\_ Date d'expiration \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) \_\_\_\_\_

Paiement inclus \_\_\_\_\_ \$

Signature de la personne autorisée \_\_\_\_\_

Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA
1 an	63,00		
2 ans	100,80		
3 ans	132,30		

Total			
TPS (5 %)			
TVP en vigueur			
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.-L.)			
Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA			
<b>Total général</b>			

Nom \_\_\_\_\_

Entreprise \_\_\_\_\_ Service \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

N° au catalogue	Titre
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective

\*Frais de port : aucuns frais pour les envois au Canada. À l'extérieur du Canada, veuillez ajouter les frais de port comme indiqué. Les clients canadiens ajoutent soit la TPS de 6 % et la TVP en vigueur, soit la TVH (TPS numéro R121491807). Les clients de l'étranger paient en dollars canadiens tirés sur une banque canadienne ou en dollars US tirés sur une banque américaine selon le taux de change quotidien en vigueur. Les ministères du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI \_\_\_\_\_ et leur code de référence RI \_\_\_\_\_

Vos renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Statistique Canada utilisera les renseignements qui vous concernent seulement pour effectuer la présente transaction, livrer votre(s) produit(s), annoncer les mises à jour de ces produits et gérer votre compte. Nous pourrions de temps à autre vous informer au sujet d'autres produits et services de Statistique Canada ou vous demander de participer à nos études de marché.

Si vous ne voulez pas qu'on communique avec vous de nouveau pour des promotions  ou des études de marché , cochez la case correspondante.

**BON DE COMMANDE**



Statistique Canada / Statistics Canada

Canada



# Utilisation par les pères des congés parentaux payés

*Katherine Marshall*

**B**ien que les objectifs des programmes de congé payé varient d'un pays à l'autre, ceux-ci ont un but commun : aider les familles à concilier travail et responsabilités familiales en vue d'accroître le bien-être des enfants. Pour ce faire, on s'est employé à prolonger la durée des congés et à favoriser l'engagement du père. Les recherches montrent que l'engagement du père a un effet positif sur la coparentalité et les relations entre les partenaires, le développement personnel, ainsi que sur le développement social, affectif, physique et cognitif des enfants (Allen et Daly, 2007). Même les congés payés de courte durée dont se prévalent les pères sont associés à des résultats positifs pouvant préparer la voie à un engagement à plus long terme (Moss et O'Brien, 2006).

À l'instar de plusieurs autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada a profondément modifié ses politiques en matière de congés parentaux payés au cours des dernières années. Le Programme de prestations parentales (PPP) du gouvernement fédéral a subi deux changements importants en 2001 : l'augmentation du nombre de semaines de prestations payées pouvant être partagées par les conjoints, qui est passé de 10 à 35, et l'élimination de la seconde période d'attente non payée de deux semaines. En 2006, le Québec a commencé à administrer son propre régime de prestations, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), qui se caractérise notamment par des taux de prestations plus élevés, l'absence de périodes d'attente non payées et un congé de paternité non transférable de cinq semaines.

Cet article utilise les résultats de l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi (ECAE) de 2006 pour examiner l'utilisation par les pères des congés parentaux payés au Québec et dans les autres provinces. Des modifications récentes au questionnaire permettent de

cerner le partage des congés parentaux par les conjoints, le nombre de semaines de congé payé prises par les pères et les raisons évoquées pour ne pas demander de prestations de congé parental (voir la section *Sources de données et définitions*).

## **Plusieurs programmes européens encouragent activement la participation des parents**

La participation des pères aux programmes de congés parentaux et la durée des congés pris se sont imposées comme des questions de premier plan dans les débats et dans l'élaboration des politiques publiques au sein de nombreux pays de l'OCDE (Moss et O'Brien, 2006). Certains pays se sont appuyés sur les dispositions législatives pour accroître le taux de participation des pères aux programmes de congés parentaux. Ces mesures ont principalement pris la forme de périodes de congé individuel, non transférable, pour chacun des parents, de même que de congés supplémentaires pouvant être pris par l'un ou l'autre des parents (voir la section intitulée *Comparaisons internationales*). Parmi les pays s'étant dotés de tels programmes figurent la Belgique, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège et la Suède. Dans d'autres pays (notamment en Autriche, en Finlande, en Allemagne et en Italie), le congé parental dans sa totalité peut être pris par l'un des parents ou par les deux, mais des semaines supplémentaires de congé payé sont offertes si le père prend une partie du congé.

Il n'est pas surprenant de constater que les pays affichant les taux de participation des pères les plus élevés sont ceux offrant des programmes de congés non transférables assortis de taux élevés de remplacement du salaire. Il s'agit surtout de pays nordiques — la Suède (taux de participation de 90 %), la Norvège (89 %) et l'Islande (84 %). Les taux de participation aux programmes de congés parentaux sont plus bas, pour les pères et les mères, dans les pays proposant de faibles taux de remplacement du revenu, peu importe le type de programme de congé — la Belgique

---

*Katherine Marshall est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut la joindre au 613-951-6890 ou à [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca)*

## Sources de données et définitions

L'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi (ECAE) est menée à titre de supplément annuel de l'Enquête sur la population active depuis 1997. Elle vise principalement à étudier la couverture du programme d'assurance-emploi. À l'occasion de la bonification du programme de congés parentaux le 31 décembre 2000, on a ajouté plusieurs questions pour recueillir, auprès des nouvelles mères, des renseignements sur l'accès et le recours aux congés parentaux. Le contenu de l'enquête sur les congés parentaux s'est enrichi de nouveau en 2004 et en 2005. Par exemple, la question sur le nombre de semaines que le conjoint (père) entend prendre n'a été introduite qu'en 2005. En 2006, on a modifié certaines questions en raison du changement des compétences en matière de prestations parentales au Québec.

Toutes les questions portant sur l'utilisation par le père des prestations parentales sont posées à la mère. Dans certains cas, le père n'a pas encore pris un congé mais entend le faire. Au moment de l'enquête, il n'est pas possible d'établir une distinction entre les pères qui ont déjà pris un congé, ceux qui sont en congé et ceux qui prendront congé. Pour faciliter la présentation, on décrit toutes ces situations comme celles des pères qui ont demandé et touché des prestations.

La **population cible** de l'étude est formée de toutes les mères vivant avec un conjoint et un enfant de moins de 13 mois en 2006. L'échantillon de quelque 1 130 mères représente 325 000 couples selon les estimations pondérées.

Les **prestations parentales** sont offertes aux parents admissibles ayant antérieurement occupé un emploi (voir la section *Description du PPP et du RQAP*). Aux fins de la présente étude, les termes « prestations parentales » et « prestations de paternité » sont employés indifféremment lorsque l'analyse porte sur le Québec. L'ECAE n'établit pas de distinction entre les différents types de prestations du RQAP versées aux pères.

Les **pères admissibles** sont des pères qui ont présenté une demande de prestations parentales ou des pères qui n'en ont pas présentée pour toute raison autre que l'inadmissibilité. On a demandé aux mères d'indiquer les raisons pour lesquelles leurs conjoints n'ont pas demandé de prestations, y compris l'inadmissibilité.

Le **revenu mensuel avant la naissance de l'enfant** a été établi à partir des réponses à une question directement posée à la mère et lui demandant d'indiquer le revenu total du ménage provenant de toutes les sources au cours du mois ayant précédé la naissance ou l'adoption de l'enfant.

Le **ratio des gains** correspond aux gains horaires moyens de la mère multipliés par le nombre moyen d'heures travaillées par celle-ci divisés par les gains horaires moyens du père multipliés par le nombre d'heures travaillées par celui-ci. Si le ratio est 1 ou plus que 1, on considère que la mère a un revenu égal ou supérieur à celui du père. Il n'a pas été possible de calculer ce ratio lorsque l'un ou l'autre des conjoints travaillait à son propre compte.

enregistre un taux de participation des pères de moins de 7 %, l'Autriche, un taux de 2 %, et la France, un taux de 1 %. En d'autres mots, dans la mesure où la plupart des pays ne remplacent pas intégralement le revenu des parents en congé, et dans la mesure où les hommes touchent, en moyenne, un revenu supérieur à celui des femmes, les familles peuvent être dissuadées de se prévaloir d'un congé de paternité en raison du fardeau financier plus important que cela imposerait (Moss et O'Brien, 2006). Toutefois, on reconnaît parallèlement que la stabilité économique de la famille constitue un autre facteur déterminant du bien-être des enfants.

### Les programmes canadiens ont également évolué

Depuis 1971, les mères qui ont accumulé suffisamment de semaines d'emploi assurables peuvent obtenir jusqu'à 15 semaines de congé de maternité payé considérées comme des prestations spéciales en vertu du Programme d'assurance-emploi (AE) actuel. Depuis 1990, le Programme de prestations parentales

(PPP) offre un congé payé de 10 semaines pouvant être partagées par les parents admissibles pour leur permettre de prendre soin de leur nouveau-né. D'autres modifications de la *Loi sur l'assurance-emploi* (le 31 décembre 2000) sont entrées en vigueur en 2001 : prolongation de la période de prestations du PPP à 35 semaines, élimination de la seconde période de carence de deux semaines lorsque les deux parents partagent le congé, réduction du nombre annuel d'heures d'emploi requis de 700 à 600 et taux de rémunération autorisé pouvant atteindre 25 % des prestations par semaine sans pénalité<sup>1</sup>. Le PPP est considéré comme un volet fondamental du Plan d'action national pour les enfants et, à l'instar des programmes d'autres pays, il vise à « favoriser le développement de l'enfant » et à aider les parents à « concilier les obligations professionnelles et les besoins des très jeunes enfants » (RHDSC, 2005). Une évaluation de ces modifications a révélé des résultats positifs quant aux objectifs susmentionnés, notamment en ce qui a trait à la durée du congé, à la durée de la période d'allaitement et à la qualité de l'interaction entre les parents et l'enfant (RHDSC, 2005).

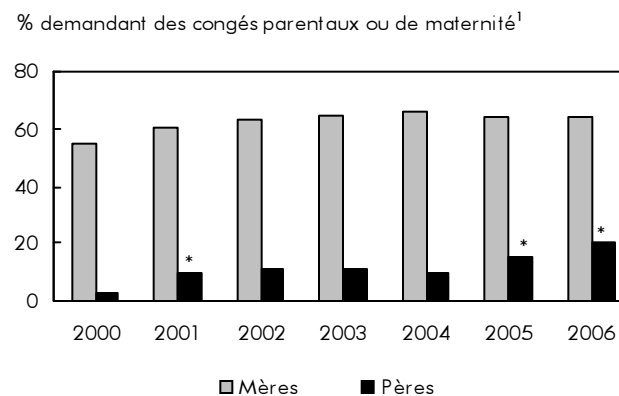
Un autre objectif social<sup>2</sup> du PPP bonifié est de « favoriser l'égalité entre les sexes » par l'augmentation du taux de participation des pères et par le partage des prestations entre les conjoints (HRSDC, 2005). Un recours accru par les pères aux congés parentaux payés contribuera, croit-on, à briser les stéréotypes et à faciliter du coup l'égalité entre les sexes. Ainsi, l'idée que seules les mères se prévalent des congés parentaux « peut favoriser la discrimination contre les femmes en matière de recrutement et de promotion au travail » et, parallèlement, compliquer la vie aux pères qui voudraient prendre un congé parental parce qu'un tel congé « irait à l'encontre de la culture du travail et des attentes quant au comportement approprié des hommes » (Anxo et autres, 2007). La modification apportée au PPP afin d'éliminer la seconde période de carence de deux semaines lorsque les deux parents partagent le congé vise à élargir les choix qui s'offrent aux parents et à favoriser le partage des responsabilités professionnelles et familiales. Cette modification permet aussi « un allègement appréciable du fardeau imposé aux hommes qui voudraient obtenir uniquement quelques semaines de prestations » (Phipps, 2006). En effet, les recherches révèlent une augmentation du partage des prestations depuis la dernière révision du PPP (RHSDC, 2005; Marshall, 2003).

En mars 2005, le Québec a conclu avec le gouvernement fédéral une entente lui permettant d'administrer son propre programme de congé parental qui est nettement différent du programme fédéral. Une des principales différences entre les deux programmes est l'inclusion dans le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) d'un congé de paternité individuel et non transférable de cinq semaines assorti d'un remplacement du revenu correspondant à 70 % des gains antérieurs. Parmi les autres différences importantes du RQAP, qui sont entrées en vigueur en janvier 2006, figurent la couverture des travailleurs indépendants, des taux supérieurs de prestations pour les congés parentaux et de maternité et l'élimination du nombre minimum d'heures pour assurer l'admissibilité au congé (voir la section *Description du PPP et du RQAP*).

### Un père sur cinq demande des prestations

La proportion des pères qui s'absentent du travail et qui prennent un congé parental payé a considérablement augmenté, passant de 3 % en 2000 à 20 % en 2006 (graphique A). La proportion observée en 2006 grimpe, en fait, à près d'un sur quatre (23 %) si l'on fait abstraction des pères non admissibles (ceux qui

**Graphique A Un père sur cinq demande des prestations parentales**



\* différence significative par rapport à l'année précédente à un niveau de 0,05

1. Seulement disponible pour les mères.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi.

n'ont pas accumulé suffisamment d'heures de travail rémunéré et les travailleurs indépendants à l'extérieur du Québec)<sup>3</sup>. Néanmoins, la plupart des pères prennent un congé du travail, qu'il soit payé ou non, à la naissance de leur enfant. Selon des recherches récentes, 55 % des pères s'absentent du travail au moment de la naissance de leur enfant, bon nombre d'entre eux utilisant pour cela des vacances annuelles de courte durée (21 %) ou un congé non payé (11 %) (Beaupré et Cloutier, 2007).

L'évolution du taux de participation des pères au Programme de prestations parentales est étroitement liée aux règles régissant le programme. Peut-être à cause de la durée relativement courte du congé offert avant 2001 (10 semaines) et de la règle imposant à chacun des parents admissibles une période d'attente non payée de deux semaines, très peu de pères participaient au programme — seulement 3 % d'entre eux en 2000. Cependant, après la prolongation de la période de prestations à 35 semaines et l'application de la période de carence de deux semaines à un seul des parents, la proportion de pères présentant une demande de prestations parentales a bondi pour atteindre 10 % en 2001. Certes, la modification des règles a eu une incidence mais l'augmentation des taux de participation des pères peut également s'expliquer par un changement de culture qui se manifeste par la valorisation de la paternité et de l'engagement des pères à l'égard des

enfants (Daly, 2004). Des analyses qualitatives poussées révèlent une transformation des rôles traditionnels de la maternité et de la paternité au Canada (Doucet, 2006). D'autres exemples illustrent ce virage : hausse sensible de la participation aux soins primaires prodigués aux enfants et au temps consacré à ces soins par les pères, et bond dans la proportion des pères au foyer dans les familles ne comptant qu'un seul soutien (Marshall, 2006). L'augmentation du nombre moyen de jours d'absence du travail en raison de responsabilités personnelles ou familiales représente un autre indicateur de l'évolution du rôle des pères au chapitre des soins prodigués aux enfants — ainsi, ces absences sont passées de 1,8 jour en 1997 pour les pères ayant des enfants d'âge préscolaire au sein du ménage à 6,3 jours en 2007 (Statistique Canada, 2008). Les chiffres correspondants pour les femmes sont de 4,1 et 4,8 jours.

La hausse marquée du taux de participation des pères au programme de congés parentaux en 2005 (15 %) et en 2006 (20 %) est principalement attribuable à la mise en œuvre du RQAP et à l'augmentation subséquente de la participation des pères du Québec au programme. En revanche, le taux de participation des mères est resté stable au cours des dernières années et s'établit à un peu plus de 60 %.

### Plus de pères du Québec présentent des demandes de congé, mais pour des périodes plus courtes

De toute évidence, le RQAP a eu une influence profonde sur l'utilisation par les pères des congés payés au Québec. De fait, 56 % des pères admissibles au programme ont présenté une demande de prestations en 2006, en hausse par rapport au taux de 32 % observé

en 2005 (tableau 1). Le taux de participation des pères à l'extérieur du Québec est resté stable au cours des trois années à l'étude, s'établissant à environ un sur dix<sup>4</sup>. Toutefois, même avant 2006, lorsque le programme de congés parentaux était uniforme partout au Canada, le Québec affichait systématiquement des proportions supérieures de pères présentant des demandes de prestations, ce qui dénote peut-être certaines différences culturelles.

En outre, on a observé au Québec une proportion supérieure à la moyenne de pères présentant une demande de prestations si leur partenaire était également prestataire (64 % contre 56 %), tandis que les pères hors du Québec étaient moins susceptibles de présenter une demande de prestations si leur partenaire recevait des prestations (8 % contre une moyenne globale de 11%). Bien que la taille de l'échantillon ne permette pas une analyse détaillée de la question, les diverses tendances qui se manifestent sont probablement liées aux raisons pour lesquelles les mères ne touchent pas de prestations. Il se peut que les femmes du Québec soient proportionnellement plus nombreuses que celles des autres provinces à toucher des prestations (77 % contre 62 %) en raison des critères différents d'admissibilité du PPP et du RQAP. Par exemple, les travailleurs indépendants sont couverts par le régime québécois, et ce dernier n'impose pas un nombre minimum de semaines de travail pour assurer l'admissibilité au programme (voir la section *Description du PPP et du RQAP*). Dans le cas des couples québécois n'ayant pas présenté de demande en 2006, il se peut que les deux conjoints n'aient pas été au courant du nouveau programme de congés de paternité. Ainsi, parmi les mères ayant déclaré, comme raison principale pour laquelle le conjoint n'a pas présenté de

### Comparaisons internationales

Il est difficile de trouver des données uniformes sur les pratiques internationales en matière de congés de paternité et de congés parentaux payés. Les méthodes de collecte, les règles des programmes et la présentation des résultats varient considérablement. Cependant, malgré ces défis, cette question suscite de plus en plus d'intérêt et des efforts concertés sont déployés depuis quelque temps pour faciliter les comparaisons internationales. Par exemple, l'*International Network on Leave Policy and Research*, créé en 2004, produit un rapport annuel sur les politiques en matière de congés de maternité, de paternité et parentaux dans plus de 20 pays. Les résultats de diverses recherches internationales sont présentés ci-dessous. Treize des vingt

pays de l'OCDE à l'étude offrent aux pères des congés de paternité ou parentaux payés d'au moins deux semaines. Sept pays n'offrent pas de tels congés, et parmi ceux-ci figurent l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis. La Belgique, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège et la Suède offrent des congés non transférables aux mères et aux pères. Le Danemark offrait aux pères un congé parental non transférable jusqu'en 2002, année où il a réintégré cette période de deux semaines au programme de prestations « familiales ». Au Canada, le Québec offre un congé de paternité non transférable d'une durée exceptionnellement longue de cinq semaines.



**Comparaisons internationales (fin)**
**Pays choisis de l'OCDE offrant aux pères plus de deux semaines de congé légal de paternité ou parental payé**

	Congé de paternité payé	Congé parental payé			Incitatifs spéciaux pour les pères
		Allocation <sup>1</sup>	Remplacement des gains	Taux de participation <sup>2</sup>	
Autriche 2006	Aucun	18 mois, famille	Taux fixe (prestations peu élevées)	2 %	6 mois supplémentaires
Belgique 2006	10 jours	24 semaines : 12, mère; 12, père	Taux fixe (prestations peu élevées)	<7 %	
Canada 2006					
Québec	5 semaines	32 semaines, famille	55 à 75 %	48 %	
Ailleurs	Aucun	35 semaines, famille	55 %	10 %	
Danemark 2006	2 semaines	32 semaines, famille	Taux des prestations de chômage	62 %	
Finlande 2005	3 semaines	26 semaines, famille	43 à 82 %	10 %	2 semaines supplémentaires
France 2006	11 jours	36 mois, famille	Taux fixe (moitié du sal. min.)	1 %	
Allemagne 2007	Aucun	12 mois, famille	67 %	9 %	2 mois supplémentaires
Islande 2005	Aucun	9 mois : 3, mère; 3, père; 3, famille	80 %	84 %	
Italie 2006	Aucun	10 mois, famille	30 %	7 %	1 mois supplémentaire
Luxembourg 2006	2 jours	12 mois : 6, mère; 6, père	Taux fixe (salaire minimum)	17 %	
Norvège 2006	Aucun	54 semaines : 9, mère; 6, père; 39, famille	80 à 100 %	89 %	
Portugal 2006	5 jours	15 jours, père	100 %	30 %	
Suède 2006	2 semaines	68 semaines : 8, mère; 8, père; 52, famille	80 %	90 %	

1. Les congés familiaux peuvent être partagés par les parents, les congés selon le sexe ne sont pas transférables (si un parent décide de ne pas s'en prévaloir, ces congés ne peuvent être utilisés par l'autre).

2. Bien que ces chiffres visent à représenter le taux de participation des pères aux programmes de prestations parentales, comme dans le cas du Québec, il n'est pas toujours évident qu'une distinction soit faite entre les congés de paternité et les congés parentaux.

Sources : Anxo, Dominique et autres., 2007; Moss et Wall, 2007; Commission européenne, 2006; Moss et O'Brien, 2006; Plantenga et Remery, 2005; sites Web [www.stakes.fi](http://www.stakes.fi), [www.dw-world.de](http://www.dw-world.de).

**Tableau 1 Pères admissibles demandant des prestations parentales ou de paternité et nombre de semaines prises**

	Total	Québec	Ailleurs
en milliers			
<b>Couples comptant un père admissible</b>			
2004	244	57	188
2005	263	67	196
2006	271	73	198
%			
<b>Taux de demandes par les pères</b>			
2004	12	22* <sup>E</sup>	9
2005	18(*)	32*	13
2006	23	56*(*)	11
Mère touchant des prestations parentales ou de maternité			
Oui <sup>1</sup>	25	64*	8 <sup>E</sup>
Non	19	F	18 <sup>E</sup>
semaines			
<b>Nombre moyen de semaines de congé<sup>2</sup></b>			
2005	12	13 <sup>E</sup>	11
2006	11	7*(*)	17*
Mère touchant des prestations parentales ou de maternité			
Oui	7	6*	13 <sup>E</sup>
Non	22	F	22

\* différence significative entre le Québec et les autres provinces à un niveau de 0,05

(\*) différence significative par rapport à l'année précédente à un niveau de 0,05

1. En 2006, les mères du Québec étaient plus susceptibles de toucher des prestations parentales ou de maternité (77 %) que celles vivant ailleurs au pays (62 %).

2. Pour ceux qui ont présenté une demande. La question sur la durée du congé des pères n'a pas été posée en 2004.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2004 à 2006.

demande, que le père ignorait qu'il pouvait réclamer des prestations (soit 8 % de tous les couples où le père n'a pas présenté une demande), la grande majorité de ces mères (86 %) ne touchait pas de prestations.

Dans le cas des mères ne touchant pas de prestations dans le reste du Canada (38 %), un grand nombre occupent un emploi mais ne sont pas admissibles au programme parce qu'elles n'ont pas accumulé assez d'heures ou parce qu'elles travaillent à leur propre compte et les études montrent que les travailleuses indépendantes s'absentent moins du travail que les femmes occupant un emploi et ayant droit à des avantages sociaux (Marshall, 2003). Par conséquent, les pères se

trouvant dans de tels couples peuvent être plus enclins à se prévaloir du PPP pour qu'au moins un des conjoints profite des prestations offertes. Par exemple, hors du Québec, un père sur cinq (18 %) a présenté une demande de prestations alors que sa conjointe ne l'a pas fait, pour une durée moyenne de 22 semaines.

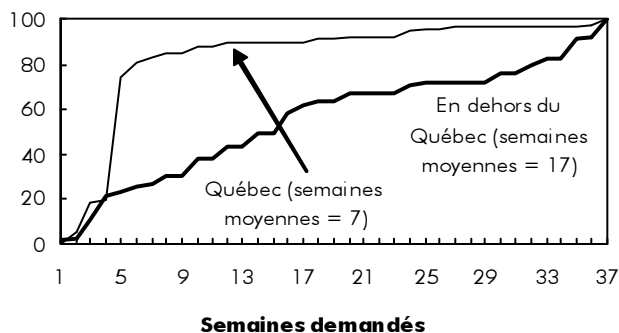
Pour ce qui est de la durée des congés, la moyenne de semaines de prestations demandées par les pères au Québec s'est élevée à 13 en 2005 et à 7 en 2006. Bien que l'enquête ne permette pas d'établir une distinction entre les prestations de congés de paternité et les prestations de congés parentaux, il semble que, en 2006, la plupart des pères au Québec aient utilisé intégralement les prestations de paternité non transférables (maximum de cinq semaines), mais qu'une minorité d'entre eux seulement ont choisi d'utiliser une partie des 32 semaines supplémentaires offertes à l'un ou l'autre des parents. Parmi les pères admissibles qui ont présenté une demande au Québec, les trois quarts ont reçu des prestations pendant cinq semaines ou moins (graphique B). Le fait que les prestations des congés de paternité et celles des congés parentaux soient attribuées dans le cadre de programmes distincts explique peut-être la propension accrue des hommes au Québec à se prévaloir d'un seul programme. On observe une situation inverse à l'extérieur du Québec — parmi les pères qui ont présenté une demande, la durée moyenne du congé a en fait augmenté, passant de 11 semaines en 2005 à 17 semaines en 2006, ce qui représente près de la moitié de la durée des congés parentaux disponibles. Cette période relativement longue de congé est attribuable au fait que, hors du Québec, plus de la moitié des pères présentant une demande sont les seuls requérants du ménage.

### Le soutien économique principal a aussi une influence sur la participation des pères

Bon nombre de facteurs peuvent avoir une incidence sur la décision des pères admissibles de prendre des congés parentaux disponibles. Une analyse visant 30 programmes européens a dégagé cinq grands déterminants des taux de participation des pères — le niveau des prestations (incidence financière), la culture organisationnelle et sociale (rôles attendus des hommes et des femmes), la souplesse du programme (quand et comment le congé peut être pris), le marché du travail (attitude de l'employeur et perceptions quant à l'avancement professionnel), et le niveau de scolarité des parents (Plantenga et Remery, 2005). Les données de la présente étude ont permis d'examiner les fac-

### Graphique B Trois quarts des pères du Québec ont demandé des prestations pour cinq semaines ou moins

Répartition cumulative (%)



Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2006.

teurs liés au niveau de scolarité et au revenu. Bien qu'elle ne puisse cerner les questions plus subtiles de la culture et de l'attitude des employeurs, l'enquête comprenait une question sur les raisons pour lesquelles le père n'a pas présenté de demande de prestations. Les caractéristiques des pères admissibles ayant pris un congé parental ont été examinées à l'aide d'un modèle de régression logistique. Les données visant les pères du Québec et ceux de l'extérieur du Québec ont été soumises à deux modèles distincts.

La participation au PPP fédéral a des conséquences financières potentiellement plus importantes pour les familles que la participation au RQAP de base, en raison des taux de remplacement du revenu des deux programmes — 55 % et 70 % respectivement. Bien que certains employeurs bonifient ces programmes pour compenser la réduction des gains, la majorité des parents en congé payé ne profitent pas de telles prestations. En 2006, 21 % des mères touchant des prestations parentales ont déclaré recevoir également des prestations complémentaires versées par l'employeur — 29 % au Québec et 17 % hors du Québec<sup>5</sup>. Les prestations de paternité non transférables plus généreuses au Québec expliquent probablement en partie pourquoi, selon les résultats de régression, les pères dans cette province sont 10 fois plus susceptibles de présenter des demandes de prestations que ne le sont les pères dans les autres provinces du pays (tableau 2).

La proportion de pères demandeurs de prestations parentales est plus élevée lorsque l'un ou l'autre des conjoints a fait des études collégiales ou de niveau supérieur. Cependant, une fois éliminé l'effet de divers facteurs comme le revenu du ménage avant la naissance de l'enfant, la perception par la mère de prestations de maternité ou de prestations parentales et le revenu de la mère par rapport à celui du père, il est démontré que la scolarité n'exerce pas une influence significative.

Le revenu moyen du ménage au cours du mois ayant précédé la naissance ou l'adoption ne semble pas, non plus, avoir une incidence, puisqu'on observe chez les ménages de toutes les catégories de revenu à peu près les mêmes taux de participation des pères. Il se peut que cette mesure particulière du revenu ne représente pas le véritable revenu mensuel habituel, certaines mères pouvant déjà avoir arrêté de travailler au cours du mois précédant la naissance. Toutefois, un autre résultat vient confirmer cette observation : on relève dans les ménages de toutes les catégories de revenu une proportion égale de pères qui n'ont pas présenté de demande de prestations principalement pour des raisons financières. Globalement, environ un ménage sur cinq dans chacune des catégories de revenu a évoqué les questions financières comme principale raison (les données ne sont pas présentées ici).

Le revenu perdu par la famille lorsque l'un des parents ou les deux choisissent de rester au foyer, avec ou sans prestations, constitue une autre considération financière. Le revenu de la plupart des familles diminue après la naissance de l'enfant, à moins que les travailleurs ne touchent des prestations supplémentaires de l'employeur ou qu'ils choisissent de ne pas prendre de congé<sup>6</sup>.

Dans les couples où la mère avait un revenu égal ou supérieur à celui du père et touchait des prestations, 37 % des pères ont présenté une demande de prestations parentales sous une forme ou une autre. Une fois éliminé l'effet du revenu du ménage et du niveau de scolarité, les pères dans ces familles étaient 2,5 fois plus susceptibles de demander des prestations que ne l'étaient ceux dans des familles où la mère touchait des prestations mais avait un revenu inférieur à celui du père. Ces résultats montrent assez clairement, d'une part, que certaines familles prennent en considération la réduction salariale la plus importante avant de décider lequel des conjoints présentera une demande de prestations, afin de réduire au minimum les pertes mais, d'autre part, que le revenu global du ménage n'a

## Description du PPP et du RQAP

Le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) a remplacé le Programme de prestations parentales (PPP) de l'assurance-emploi offert par le gouvernement fédéral pour l'administration des prestations versées aux parents du Québec lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. Un sommaire des prestations et des

règles des deux programmes en 2006 est présenté ci-dessous. (Des renseignements plus détaillés sur les deux programmes sont affichés sur les sites Web respectifs des deux gouvernements : [www.rqap.gouv.qc.ca](http://www.rqap.gouv.qc.ca) et [www.rhdsc.gc.ca](http://www.rhdsc.gc.ca); voir aussi Phipps, 2006.)

Programme de prestations parentales	Régime québécois d'assurance parentale (régime de base) <sup>1</sup>
<b>Mères biologiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 semaines de congé de maternité</li> <li>• 55 % des gains moyens jusqu'à concurrence de 39 000 \$ en 2006 (413 \$ par semaine)</li> <li>• Période de carence de deux semaines</li> <li>• Minimum de 600 heures de travail rémunéré au cours de la dernière année</li> <li>• Travailleurs indépendants non admissibles</li> <li>• Aucune souplesse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 semaines de congé de maternité</li> <li>• 70 % du gain moyen jusqu'à concurrence de 57 000 \$ en 2006 (767 \$ par semaine) (ajustement annuel)</li> <li>• Aucune période de carence</li> <li>• Minimum de 2 000 \$ de gain l'année précédente</li> <li>• Salariés et travailleurs indépendants admissibles</li> <li>• Une certaine souplesse<sup>1</sup></li> </ul>
<b>Pères biologiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans objet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 semaines de congé de paternité (comme le congé de maternité)</li> </ul>
<b>Tous les parents (adoptifs et biologiques)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 35 semaines de congé parental</li> <li>• Un des parents ou partage entre les deux</li> <li>• Mêmes règles que pour les congés de maternité mais sans seconde période de carence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 32 semaines de congé parental pour les parents biologiques</li> <li>• 37 semaines pour les parents adoptifs</li> <li>• Un des parents ou partage entre les deux</li> <li>• Mêmes règles que pour les congés de maternité sauf pour les taux : 7 semaines à 70 % et le reste à 55 % (parents biologiques), 12 semaines à 70 % et le reste à 55 % (parents adoptifs)</li> </ul>

1. Les parents peuvent choisir le régime de base ou le régime particulier. Pour toutes les catégories de prestation (maternité, paternité, parentales ou adoptions), le plan particulier offre moins de semaines de prestations (15, 3, 25 et 28 respectivement) à un taux de remplacement de 75 %.

pas d'incidence. Si la perte de revenu est égale ou supérieure lorsque la mère reste au foyer, les couples sont plus enclins à partager les prestations. En d'autres mots, pour ce qui est de la participation des pères au PPP ou au RQAP, le revenu total de la famille n'est pas aussi important que la perte de revenu subie si le père plutôt que la mère reste au foyer. Les niveaux de signification de ces résultats s'établissent à 0,004 pour l'ensemble des couples, à 0,05 pour les couples du Québec et à 0,09 pour les couples hors du Québec.

Enfin, l'analyse de régression confirme que les pères à l'extérieur du Québec sont plus susceptibles de demander des prestations lorsque leurs partenaires n'en demandent pas. Une fois éliminé l'effet d'autres facteurs, les pères à l'extérieur du Québec étaient 3,4 fois plus susceptibles de présenter une demande de congé parental si leur partenaire ne l'avait pas fait que ne l'étaient les pères dont les partenaires avaient fait une demande et qui touchaient un revenu inférieur au leur.



**Tableau 2 Participation des pères admissibles aux programmes de congés parentaux payés**

	Nombre total	Ont demandé des congés parentaux <sup>1</sup>	Rapport de cotes <sup>2</sup>		
			Nombre total	Québec	Hors du Québec
	en milliers	%			
<b>Total</b>	<b>271</b>	<b>23</b>	...	...	...
Québec	73	56	10,2*	...	...
Ailleurs (réf.)	198	11	1,0	...	...
Niveau de scolarité du père					
Diplôme d'études collégiales ou plus	147	26	1,2	1,2	1,2
Moins d'un diplôme d'études collégiales (réf.)	124	19	1,0	1,0	1,0
Niveau de scolarité de la mère					
Diplôme d'études collégiales ou plus	183	27	1,4	1,5	1,2
Moins d'un diplôme d'études collégiales (réf.)	88	16	1,0	1,0	1,0
Revenu du ménage durant le mois ayant précédé la naissance					
Moins de 2 500 \$ (réf.)	60	23 <sup>E</sup>	1,0	1,0	1,0
2 500 \$ à 4 999 \$	109	23	1,1	0,8	0,9
5 000 \$ ou plus	93	23	1,1	1,2	0,7
Mère touchant des congés parentaux					
Revenu inférieur à celui du père (réf.)	189	25	...	...	...
Revenu égal ou supérieur	102	20	1,0	1,0	1,0
Ratio des gains indéterminé	55	37	2,5*	3,5*	2,5
Mère ne touchant pas des congés parentaux	31	F	1,3	2,7	0,8
Mère ne touchant pas des congés parentaux	83	19	1,5	0,3	3,4*

\* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence (réf.) à un niveau de 0,05

1. Les chiffres ne tiennent pas compte des pères dont la situation quant à une demande de prestation n'est pas connue.
2. Cette régression logistique permet de déterminer si certaines variables augmentent ou diminuent significativement les cotes exprimant la possibilité (rapport de cotes) que le père présente une demande de prestations parentales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2006.

### Les facteurs sociaux sont aussi importants

Lorsqu'on leur a demandé pourquoi leurs partenaires admissibles n'ont pas réclamé de prestations parentales, 4 mères sur 10 ont répondu qu'il s'agissait là d'un choix de la mère ou de la famille (graphique C). Parmi les réponses les plus

fréquentes dans cette catégorie, notons : la mère voulait prendre toutes les semaines; c'était plus pratique; la mère allaitait; c'était une décision personnelle. Les décisions fondées sur les préférences individuelles sont complexes et difficiles à prévoir dans la mesure où elles sont souvent conditionnées par les émotions, les attitudes et les atten-

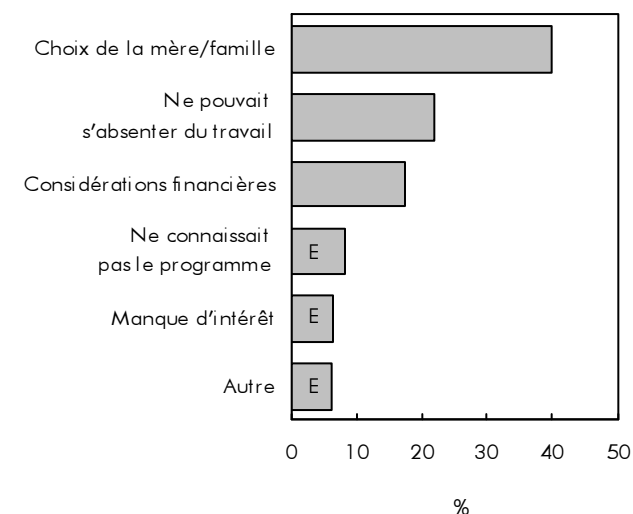
tes. Comme on peut le voir, les décisions des familles quant à la présentation par le père d'une demande de prestations parentales ne se basent pas uniquement sur des considérations relatives au revenu ou aux gains.

Cependant, abstraction faite des préférences, diverses raisons moins fréquentes ont été évoquées pour expliquer le fait que le père n'a pas demandé de prestations. La deuxième raison en importance est l'impossibilité de prendre congé du travail (22 %). Sans être explicite, cette réponse peut être l'expression de problèmes logistiques empêchant de prendre congé du travail, ou encore d'une perception que l'employeur ne permettrait pas un tel congé. Parmi les autres raisons principales évoquées, on retrouve les considérations financières (17 %), le fait de ne pas connaître le programme (8 %) et le manque d'intérêt (7 %).

### Diversité des tendances en matière de demande de prestations

On a aussi recueilli dans le cadre de l'enquête des renseignements sur le moment de la demande de prestations du père par rapport à celle de la mère. Dans les couples où le père a présenté une demande de prestations, environ la moitié des conjoints ont fait une demande en un même temps, un quart l'ont présentée à des périodes différentes, et un quart des demandes ont été présentées uniquement par le père. La durée moyenne du congé du père était de 6 semaines dans les cas de partage des prestations entre les deux conjoints et de 22 semaines lorsque seul le père a présenté une demande (tableau 3). Cependant, la tendance générale masque des différences considérables entre le Québec et le reste du Canada.

**Graphique C Le plus souvent, c'est par choix que les pères admissibles n'ont pas présenté de demandes**



Note : La raison a été déclarée par la mère.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2006.

Dans la majorité des couples au Québec (70 %), les pères ont demandé des prestations en même temps que les mères, pour une moyenne de 6 semaines; dans la majorité des couples hors du Québec (79 %), les pères n'ont pas présenté de demandes de prestations en même temps que les mères et ont demandé des congés d'une durée moyenne de 20 semaines. En fait, à l'extérieur du Québec, dans 55 % des cas où les pères ont demandé des prestations, la mère n'a pas présenté de demande de prestations.

## Conclusion

Les programmes de congés payés visent à aider les parents à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales. Outre la prolongation des congés, de nombreux pays voient dans l'engagement accru des pères un autre moyen d'atteindre cet objectif. Pour favoriser la participation des pères aux programmes de congés parentaux payés, certains pays ont assoupli les règles des programmes, offert des semaines supplémentaires comme incitatif ou proposé des congés de paternité non transférables.

En 2001, dans le cadre du Programme de prestations parentales du gouvernement fédéral, on a augmenté la durée des congés parentaux payés pouvant être partagés par les conjoints, celle-ci passant de 10 à 35 semaines, et on a éliminé la seconde période d'attente non payée de deux semaines lorsque les deux parents partagent les prestations. Des études ont démontré que ces modifications ont porté fruit peu après leur mise en œuvre : les mères sont restées au foyer plus longtemps et le taux global de participation des pères au programme a augmenté, celui-ci passant de 3 % en 2000 à 10 % en 2001 (Marshall, 2003).

En 2006, le Québec a mis en place son propre régime de prestations, le Régime québécois d'assurance parentale, qui se caractérise notamment par des taux de prestations plus élevés, l'absence de périodes d'attente non payées et un congé de paternité non transférable de cinq semaines. La mise en œuvre de ce programme s'est traduite par un bond dans la proportion des pères admissibles du Québec qui ont présenté une de-

**Tableau 3 Tendances en matière de demandes pour les couples dans lesquels le père a demandé des congés parentaux**

	Total	Québec	Ailleurs
<b>Total</b>	<b>62 800</b>	<b>39 800</b>	<b>22 400</b>
		%	
Demandes simultanées du père et de la mère	53	70	F
Pas de demandes simultanées du père et de la mère	47	30	79*
Demandes du père seulement	26	F	55
Demandes séparées	22	F	F
	Nombre moyen de semaines de congé <sup>1</sup>		
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>17*</b>
Demandes simultanées du père et de la mère	6	6	F
Pas de demandes simultanées du père et de la mère	16	11	20*
Demande du père seulement	22	F	22
Demandes séparées	10 <sup>E</sup>	F	F

\* différence significative au Québec à un niveau de 0,05

1. Les chiffres ne tiennent pas compte des cas pour lesquels la durée du congé demandé n'est pas connue.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2006.

mande de prestations, celle-ci passant de 32 % en 2005 à 56 % en 2006, comparativement à 11 % seulement pour les pères hors du Québec.

Par contre, les pères au Québec réclamaient une moyenne de 13 semaines de prestations en 2005 et de 7 semaines en 2006, alors que chez les pères à l'extérieur du Québec, la durée des congés est passée de 11 à 17 semaines au cours de cette période. Les chiffres observés au Québec en 2006 sont manifestement liés à la forte hausse du nombre de pères qui ne participent qu'au programme de congé de paternité de 5 semaines. Les raisons qui expliquent l'augmentation du nombre de semaines de congé prises par les pères à l'extérieur du Québec sont moins claires.

Certaines familles tiennent compte des pertes possibles de revenu du conjoint touchant le revenu le plus élevé avant de décider qui demandera les prestations. Dans l'ensemble du pays, les pères dont les conjointes touchaient des prestations et avaient un revenu égal ou supérieur au leur étaient 2,5 fois plus susceptibles de demander des prestations que ne l'étaient les pères dont les conjointes touchaient des prestations, mais avaient un revenu inférieur. Enfin, les pères hors du Québec étaient 3,4 fois plus susceptibles de demander des prestations lorsque leurs conjointes n'en demandaient pas, ce qui tend à indiquer que lorsque la famille risque de ne toucher aucune forme de prestations (ce qui est plus fréquent à l'extérieur du Québec), le taux de participation des pères augmente considérablement.

L'évolution des programmes de congés parentaux correspond à la transformation constante de l'emploi et de la société, comprenant l'augmentation du nombre de couples où les deux conjoints travaillent, les attentes accrues quant à l'engagement des hommes à l'égard des soins prodigués aux enfants et la valorisation de la qualité de vie hors du travail (Moss et O'Brien, 2006). En effet, les recherches au Canada démontrent que les conjoints partagent de plus en plus les responsabilités financières, domestiques et parentales (Marshall, 2006). Le fait qu'un père sur cinq prenne un congé parental payé montre également que les familles où les deux conjoints travaillent sont, de plus en plus, des familles où les deux parents s'occupent aussi des enfants.

**Perspective**

■ **Notes**

1. Voir Phipps 2006 pour une description plus détaillée de l'évolution des programmes de congés de maternité et de congés parentaux au Canada.
2. Outre ses objectifs sociaux, le PPP vise des objectifs économiques, soit de permettre aux entreprises de conserver leurs employés performants et expérimentés et de réaliser un investissement à court terme en vue d'un gain économique à long terme (RHDSC).
3. Chiffres fondés sur la déclaration de la mère quant à l'inadmissibilité du conjoint (voir la section *Sources de données et définitions*). Le reste de l'article porte sur les pères admissibles.
4. En 2006, le taux global de participation de l'ensemble des pères, admissibles ou non, s'établissait à 48 % au Québec et à 10 % hors du Québec.
5. La perception par les mères de prestations complémentaires a été testée dans les modèles de régression et s'est révélée non significative. Aucune information sur les taux de prestations complémentaires versées par l'employeur n'a été recueillie pour les hommes.
6. En 2006, parmi les couples où au moins un des parents a demandé des prestations après la naissance de l'enfant, 72 % ont déclaré une réduction du revenu mensuel, réduction s'élevant en moyenne à 1 300 \$. Seulement 27 % des couples dans lesquels aucun parent n'a présenté une demande de prestations ont fait état d'une réduction du revenu, mais pour ceux qui ont déclaré une diminution, la perte du revenu a atteint 1 700 \$ en moyenne. La plupart des familles n'ayant pas présenté de demande (73 %) n'ont pas subi de perte de revenu soit parce qu'elles ne faisaient pas partie de la population active avant la naissance de l'enfant, soit parce qu'elles travaillaient, mais n'étaient pas admissibles aux prestations et qu'elles étaient de ce fait moins enclines à prendre un congé. Toutefois, certaines familles prennent congé du travail même si elles ne sont pas admissibles, ce qui accroît d'autant le coût du congé.

■ **Documents consultés**

ALLEN, Sarah et Kerry DALY. 2007. *The Effects of Father Involvement: An Updated Research Summary of the Evidence*. Centre for Families, Work & Well-Being, Université de Guelph. Guelph, Ontario. 53 p.  
[http://www.fira.ca/cms/documents/29/Effects\\_of\\_Father\\_Involvement.pdf](http://www.fira.ca/cms/documents/29/Effects_of_Father_Involvement.pdf) (consulté le 30 mai 2008).

ANXO, Dominique et autres. 2007. *Parental leave in European companies*. Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Office des publications officielles des Communautés européennes. Luxembourg, Belgique. 51 p.

<http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2006/87/en/1/ef0687en.pdf> (consulté le 30 mai 2008).

BEAUPRÉ, Pascale et Elisabeth CLOUTIER. 2007. *Vivre les transitions familiales : résultats de l'enquête sociale générale – 2006*, n° 89-625-XIF au catalogue de Statistique Canada – N° 002. Ottawa. 30 p.

<http://www.statcan.ca/francais/research/89-625-XIF/89-625-XIF2007002.pdf> (consulté le 30 mai 2008).

DALY, Kerry. 2004. *L'évolution de la culture parentale : Tendances contemporaines de la famille*. L'institut Vanier de la famille. Ottawa. 22 p.

[http://www.vifamily.ca/library/cft/parenting\\_fr.pdf](http://www.vifamily.ca/library/cft/parenting_fr.pdf) (consulté le 30 mai 2008).

DOUCET, Andrea. 2006. *Do Men Mother? Fathering, Care, and Domestic Responsibility*. Toronto, Ontario. University of Toronto Press.

Commission européenne. 2006. *'Making work pay' debates from a gender perspective: A comparative review of some recent policy reforms in thirty European countries*. Office des publications officielles des Communautés européennes. Luxembourg, Belgique. 166 p.

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/publications/2006/ke6905836\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/publications/2006/ke6905836_en.pdf) (consulté le 5 juin 2008).

Ressources humaines et Développement social Canada. 2005. *Évaluation sommative des prestations parentales de l'assurance-emploi*, n° HS28-25/2005F au catalogue. Ottawa. 116 p.

[http://www.rhdsc.gc.ca/fr/publications\\_ressources/evaluation/2007/sp\\_ah\\_674\\_01\\_05f/sp\\_ah\\_674\\_01\\_05f.pdf](http://www.rhdsc.gc.ca/fr/publications_ressources/evaluation/2007/sp_ah_674_01_05f/sp_ah_674_01_05f.pdf) (consulté le 30 mai 2008).

MARSHALL, Katherine. 2006. « Convergences des rôles des sexes », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 7, n° 7, juillet, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 5 à 19.

[http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/10706/art-1\\_f.pdf](http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/10706/art-1_f.pdf) (consulté le 30 mai 2008).

MARSHALL, Katherine. 2003. « L'avantage du congé parental prolongé », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 4, n° 3, mars, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 5 à 13.

<http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/75-001-XIF2003103.pdf> (consulté le 30 mai 2008).

MOSS, Peter et Karin WALL (eds.). 2007. *International Review of Leave Policies and Related Research 2007*. Série de recherche sur les relations de travail, n° 80. Department for Business, Enterprise and Regulatory Reform. Londres, Royaume-Uni. 302 p.

<http://www.berr.gov.uk/files/file40677.pdf> (consulté le 5 juin 2008).

MOSS, Peter et Margaret O'BRIEN (eds.). 2006. *International Review of Leave Policies and Related Research 2006*. Série de recherche sur les relations de travail, n° 57. Department of Trade and Industry. Londres, Royaume-Uni. 241 p.

<http://www.berr.gov.uk/files/file31948.pdf> (consulté le 30 mai 2008).

PHIPPS, Shelley. 2006. "Working for Working Parents: The Evolution of Maternity and Parental Benefits in Canada". *IRPP Choices*. Vol. 12, n° 2, mai. Institut de recherche en politiques publiques. 40 p.

<http://www.irpp.org/choices/archive/vol12no2.pdf> (consulté le 30 mai 2008).

PLANTEGA, Janneke et Chantal REMERY. 2005. *Reconciliation of work and private life: A comparative review of thirty European countries*. Direction Générale Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances, Communauté européenne. Office des publications officielles des Communautés européennes. Luxembourg, Belgique. 94 p.

[http://bookshop.eu.int/eubookshop/FileCache/PUBPDF/KE6905828ENC/KE6905828ENC\\_002.pdf](http://bookshop.eu.int/eubookshop/FileCache/PUBPDF/KE6905828ENC/KE6905828ENC_002.pdf) (consulté le 30 mai 2008).

STATISTIQUE CANADA. 2008. *Taux d'absence du travail – 2007*, n° 75-211-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. 148 p.

<http://www.statcan.ca/francais/freepub/71-211-XIF/71-211-XIF2007000.pdf> (consulté le 30 mai 2008).



# Évolution de la richesse des familles

Raj K. Chawla

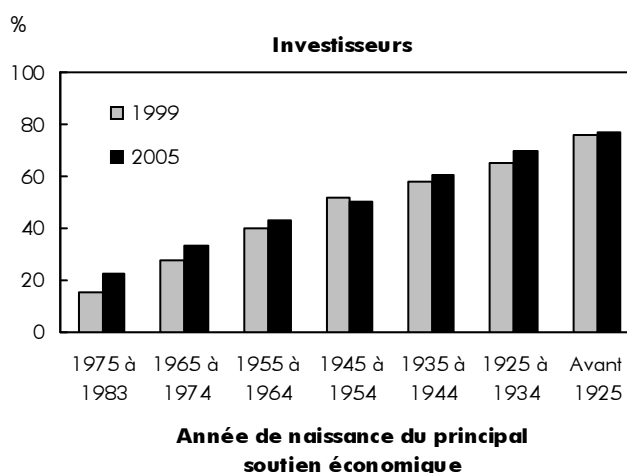
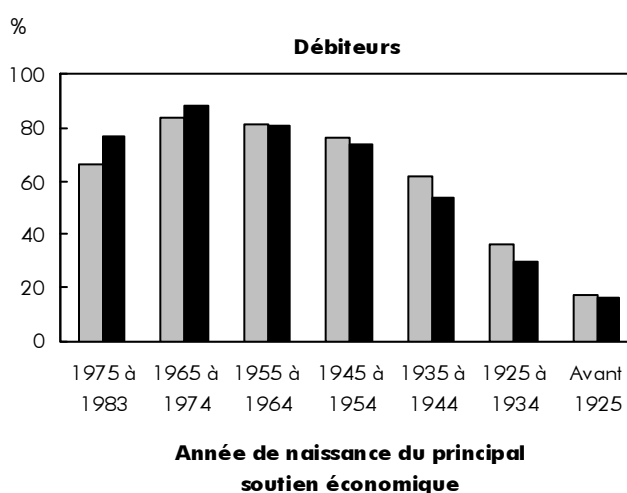
L'économie canadienne s'est bien portée de 1999 à 2005. Appuyés par des revenus croissants combinés à une inflation stable et à de faibles taux d'intérêt, les Canadiens n'ont pas hésité à dépenser<sup>1</sup>. Cependant, une bonne partie de ces dépenses ont été financées par du crédit, alors que les taux d'épargne personnelle baissaient de 4,0 % à 1,6 % et la dette par habitant grimpait à 28 400 \$ en 2005. Cette dette supplémentaire soutenait-elle une augmentation de la consommation ou était-elle investie dans des actifs prenant de la valeur?

À l'aide de l'Enquête sur la sécurité financière, le présent document compare les avoirs et les dettes des familles en 2005 à ceux des familles en 1999. L'enquête a recueilli des données sur 18 actifs financiers, allant des placements sans risques (comptes bancaires et dépôts à terme, obligations d'épargne du Canada) aux placements plus risqués dans des actions et des fonds communs de placement – qu'ils soient à l'abri de l'impôt comme les REER ou non<sup>2</sup>.

Les familles sont divisées en sept cohortes, en fonction de l'année de naissance du principal soutien économique (PSE), allant des personnes dans la vingtaine en 2005 aux personnes âgées de 80 ans ou plus (voir *Source des données et définitions*). Ces cohortes sont associées aux principaux soutiens économiques provenant de la même cohorte de naissance recensée en 1999. Par exemple, la cohorte des 22 à 30 ans de 2005 correspond à la cohorte des 16 à 25 ans de 1999. Ces sept groupes ne représentent pas réellement des cohortes, puisqu'ils sont formés de personnes « semblables » à deux moments donnés. Malgré tout, ils donnent une image intuitive de l'accumulation des actifs et des dettes au cours du cycle de vie<sup>3</sup>.

Raj K. Chawla est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut le joindre au 613-951-6901 ou à [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca).

**Graphique A La proportion des débiteurs augmente tôt dans le cycle de vie mais ensuite diminue constamment**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière, 1999 et 2005.

## Source des données et définitions

L'analyse repose sur l'**Enquête sur la sécurité financière (ESF)** pour les années 1999 et 2005. Lors de l'enquête, de l'information a été recueillie sur les données démographiques des familles, leurs avoirs et leurs dettes au moment de l'enquête, ainsi que leurs revenus pendant l'année civile précédente. L'enquête a été réalisée auprès de ménages privés dans les dix provinces. Les personnes vivant dans des réserves indiennes ont été exclues de même que les membres des forces armées et les personnes vivant en établissement, notamment dans une prison, un hôpital et un foyer pour personnes âgées.

Pour chaque année, un échantillon aréolaire a été utilisé et appuyé par un petit échantillon de ménages à « revenu élevé » afin d'améliorer les estimations de la richesse pour la partie supérieure de la répartition du revenu. Les données financières ont été recueillies auprès du membre de la famille qui connaissait le mieux la situation financière de la famille. Même si la taille de l'échantillon de l'ESF de 2005 représentait environ un tiers de celle de 1999, les autres éléments de l'enquête étaient identiques. Cela simplifie la comparabilité de la richesse selon les composantes, en plus de la mesure des changements avec le temps. Malgré tout, deux ajustements ont été apportés aux données de 1999 : premièrement, l'échantillon a été pondéré de nouveau selon la procédure employée pour l'échantillon de 2005 et deuxièmement, toutes les données financières ont été converties en dollars de 2005 afin d'éliminer l'effet de l'inflation – puisqu'il se pourrait que celle-ci n'ait pas eu le même effet sur tous les actifs. L'analyse est fondée sur un échantillon de 15 933 familles en 1999 et de 5 103 familles en 2005.

**Famille** comprend les familles économiques et les personnes seules. Une famille économique est un groupe de personnes qui partagent un logement et qui sont apparentées par le sang, le mariage, l'union libre ou l'adoption. Une personne seule est quelqu'un qui vit seul ou avec des personnes non-apparentées.

Le **principal soutien économique** est le membre de la famille dont le revenu est le plus élevé avant impôt. Si deux personnes avaient exactement le même revenu, la personne la plus âgée serait retenue.

Le **revenu familial avant impôt** représente la somme des revenus de toutes provenances reçus au cours de l'année civile par les membres d'une famille âgés de 16 ans et plus. Les sources comprennent les salaires et traitements, le revenu net tiré d'un emploi autonome, le revenu de placements, les transferts gouvernementaux, les pensions, les bourses d'études et les pensions alimentaires. Sont exclus les revenus en nature, les remboursements d'impôt et les héritages.

**Les transferts gouvernementaux** comprennent tous les transferts directs faits aux particuliers et aux familles par les administrations fédérale, provinciales et municipales. Ils comprennent les prestations fiscales pour enfants, les prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, l'allocation au conjoint, le crédit pour la taxe sur les produits et services, les

indemnités des accidentés du travail, l'assistance sociale, les crédits d'impôt provinciaux et les allocations pour de la formation.

**Les actifs financiers** représentent les actifs liquides et non liquides. Les actifs liquides comprennent les dépôts faits dans des comptes chèques et des comptes d'épargne, les dépôts à terme, les certificats de placement garantis, les obligations du Canada (incluant les intérêts accrus) et d'autres obligations. Les actifs non liquides comprennent l'épargne-retraite enregistrée, l'épargne-études enregistrée, les fonds enregistrés de revenu de retraite, les régimes de partage de profits différés, les bons du Trésor, les actions, les fonds communs de placement, les hypothèques dues, les prêts faits à d'autres personnes, les rentes, les fonds en fiducie et différents autres actifs financiers.

**Les actifs non financiers** représentent la valeur de marché de la maison qu'occupe le propriétaire et d'autres biens immobiliers, la valeur de marché des véhicules possédés (y compris les véhicules récréatifs), la valeur du contenu d'une maison, d'autres articles de valeur et de collection, ainsi que d'autres actifs non financiers.

**Les biens commerciaux** représentent la valeur de marché des biens d'entreprise moins la valeur comptable de la dette active.

**Les économies des régimes de pension d'employeurs** au niveau de la famille représentent la somme des économies accumulées qui peuvent être réclamées par les membres couverts de ces régimes lorsqu'ils cessent de travailler. Pour les retraités, le montant représente leur droit actuel à la pension. Dans les deux enquêtes, les économies de pension étaient estimées en fonction des renseignements recueillis sur le type de régime, la contribution annuelle et le nombre d'années de contribution, etc.<sup>7</sup> Contrairement aux actifs traditionnels comme une maison ou une entreprise, les économies dans ces régimes ne sont pas transférables, sauf à un conjoint survivant.

**La dette totale** comprend la dette hypothécaire sur la maison qu'occupe le propriétaire ou sur tout autre bien immobilier et toute dette non liée à l'hypothèque; ces dettes comprennent les montants dus sur des cartes de crédit, les emprunts garantis ou non (y compris les marges de crédit des banques et d'autres institutions), les prêts sur des véhicules et toute autre facture non payée.

**La richesse** est le total de l'actif moins le total de la dette. Elle est fondée sur l'actif négociable (à l'exception des économies dans les régimes de pension d'employeurs) sur lequel les familles exercent un contrôle direct. Elle ne comprend pas les réclamations futures des programmes de la sécurité du revenu ni le rendement éventuel du capital humain (comme les revenus d'emploi ou la capacité de générer un revenu de placements).

Pour que la taille des tableaux demeure gérable, la richesse a été examinée en fonction de huit composantes : les économies dans un régime de pension d'employeur, les biens commerciaux, l'avoir foncier, l'avoir dans d'autres biens immobiliers et l'avoir lié à des véhicules; la valeur

### Source des données et définitions (fin)

du contenu d'une résidence, d'autres actifs non financiers et les actifs financiers nets (actifs financiers totaux moins la dette non hypothécaire).

**La richesse moyenne** est la richesse agrégée divisée par le nombre total de familles, alors que la **richesse médiane** est la valeur à laquelle la moitié des familles a une valeur inférieure et l'autre moitié a une valeur supérieure. La valeur moyenne subit l'incidence des valeurs extrêmes, alors que la médiane ne la subit pas.

**Le coefficient de Gini** est une mesure de l'inégalité dans une répartition. Il se situe entre zéro (aucune inégalité) et un (inégalité totale) – plus le coefficient se rapproche de 1,0, plus l'inégalité dans la répartition est grande.

Une famille est traitée comme étant **débiteur** si elle doit de l'argent pour une hypothèque ou une autre dette, et en tant qu'**investisseur** si elle a un revenu de placements non nul pour l'année de référence. Le revenu de placements comprend les intérêts reçus sur des dépôts et des obligations, les dividendes provenant d'actions ou de fonds communs de placement, et le revenu net de location.

Ces groupes peignent ensemble un portrait de la famille typique à travers les cycles de vie : fin des études et départ du domicile parental (vingtaine); début de la carrière et fondation d'une nouvelle famille (trentaine); accumulation d'actifs et éducation de la prochaine génération (quarantaine); remboursement des principales dettes et début de la planification de la retraite (cinquante); fin de la carrière et passage à la retraite (soixante); diminution du train de vie et ponction dans les économies (soixante-dix); et finalement, gestion des actifs alors que la vie s'achève (quatre-vingtaine).

Il est important de comprendre que cette approche est une approximation de la manière que les actifs et les dettes d'une cohorte démographique progressent pendant 6 ans plutôt que de comparer des groupes du même âge à différentes périodes.

Bien que le principal intérêt de l'analyse des cohortes est l'accumulation des richesses, c'est l'augmentation importante de la dette de 1999 à 2005 qui a motivé cette étude. Elle a donc commencé avec un examen du flux et du reflux de la dette au cours du cycle de vie (voir *Cohortes des familles*).

### L'endettement augmente jusqu'à l'âge de 40 ans et diminue ensuite

Le taux d'endettement est en grande partie fonction de l'étape du cycle de vie. Les jeunes familles commencent typiquement avec de faibles revenus et de grandes dépenses en relation à l'établissement d'un chez soi et l'éducation des enfants. Le déséquilibre est compensé par des prêts hypothécaires à l'habitation et d'autres formes de crédit. À mesure que les revenus croissent avec le temps et que les besoins financiers

diminuent, les familles remboursent non seulement leur dette, mais commencent également à investir. L'endettement atteint un sommet à plus de 80 % lorsque le PSE atteint 40 ans puis diminue à moins de 20 % après la retraite (graphique A). Par ailleurs, la proportion de familles ayant un revenu de placements augmente constamment, se chiffrant à 15 % pour le groupe le plus jeune en 1999 et à 77 % pour le groupe le plus âgé en 2005<sup>4</sup>.

Même si les différentes étapes du cycle de vie expliquent en grande partie la situation relative aux avoirs et aux dettes, les tendances économiques jouent également un rôle important. Par le passé, les faibles taux d'intérêt du début des années 2000 ont facilité l'emprunt – le ratio général de la dette sur le revenu est passé de 1,02 en 1999 à 1,21 en 2005 alors que la dette moyenne a augmenté de près d'un tiers, de 62 700 \$ à 82 500 \$, et que le revenu familial moyen n'a augmenté que d'environ 10 %, passant de 61 600 \$ à 68 100 \$ (graphique B). Seules les familles ayant un principal soutien économique septuagénaire ont vu leur endettement moyen diminuer. La plupart des nouvelles dettes étaient liées au marché de l'habitation florissant, alimenté par de faibles taux d'intérêt, par la possibilité de faire un petit paiement initial et par la force du marché du travail. Malgré tout, d'autres types de dettes ont également augmenté de façon comparable de sorte que la répartition générale a peu changé.

Même si davantage de familles étaient endettées et qu'elles avaient des passifs financiers plus importants en 2005, elles étaient tout de même plus riches – le patrimoine financier moyen étant passé de 281 000 \$ en 1999 à 380 700 \$. La moitié de cette richesse supplémentaire provenait d'actifs non financiers – avoir foncier, véhicules, autres biens immobiliers, contenu

## Cohortes des familles

La source idéale pour étudier les fluctuations de la richesse familiale dans le temps serait longitudinale. Cependant, le recours à deux enquêtes effectuées à des moments différents permet de créer des groupes de familles (cohortes) qui ont une caractéristique commune. La caractéristique de classification habituelle est l'âge d'une personne – dans la présente étude, le principal soutien économique au moment de l'enquête de 1999. Alors que d'autres caractéristiques, comme le type de famille, le lieu de résidence ou le revenu, peuvent fluctuer avec le temps et contaminer le concept d'une cohorte, l'âge d'une personne est moins instable et plus facile à utiliser.

Pour éviter le problème qu'une famille de deux personnes ou plus se transforme avec le temps en deux personnes seules ou plus, ou vice versa, les familles et les personnes seules sont utilisées collectivement comme unité d'analyse. Étant donné l'étendue des groupes d'âge, le soutien économique principal peut avoir changé, tout spécialement lorsqu'un conjoint a pris sa retraite et que l'autre a continué à travailler. Les familles comportant un principal soutien économique de moins de 22 ans ou ayant immigré au Canada après 1999 ont été exclues des données de 2005 (soit 5,2 % des familles et 1 % de la richesse totale)<sup>8</sup>. Aucun ajustement n'a été fait pour tenir compte des personnes qui ont quitté le pays après juillet 1999 ni pour celles qui ont été temporairement absentes du pays entre 1999 et avril 2005.

### Les cohortes ont été créées de la façon suivante :

Année de naissance	Âge du principal soutien économique au moment de l'enquête		Dans le texte, on réfère aux familles comme étant dans la
	1999	2005	
1975 à 1983 (cohorte 1)	16 à 24	22 à 30	20e
1965 à 1974 (cohorte 2)	25 à 34	31 à 40	30e
1955 à 1964 (cohorte 3)	35 à 44	41 à 50	40e
1945 à 1954 (cohorte 4)	45 à 54	51 à 60	50e
1935 à 1944 (cohorte 5)	55 à 64	61 à 70	60e
1925 à 1934 (cohorte 6)	65 à 74	71 à 80	70e
Avant 1925 (cohorte 7)	75 et plus	81 et plus	80e

du logement et articles de valeur et de collection. L'autre moitié représentait des économies dans des régimes de pension d'employeurs, des biens commerciaux et des actifs financiers nets.

### Familles dans la vingtaine

Les familles de la cohorte la plus jeune représentaient 6 % de toutes les familles en 1999 (tableau 1). Les familles de cette cohorte (et de la suivante) sont à l'étape de l'établissement et de l'agrandissement de la famille, de l'achat d'une maison et de l'accumulation d'actifs. Le mot « famille » est utilisé dans son sens

large, puisqu'en 2005, il y avait autant de PSE qui étaient seuls que de PSE qui étaient mariés. Il n'est donc pas surprenant que les jeunes familles soient celles ayant le moins d'actifs financiers puisque son accumulation prend du temps. En 2005, leur part de la richesse totale était passée de 0,5 % à 2,0 %. Leurs avoirs moyens avaient presque doublé (passant de 25 100 \$ à 49 600 \$), presque entièrement en raison des changements aux taux de propriété d'actifs et à l'endettement. Environ la moitié de la croissance de la richesse de cette cohorte provenait de la valeur de la maison et

de son contenu et d'économies provenant d'un régime de pension d'employeur; un tiers provenait également d'actifs financiers nets. Par exemple, 26 % des familles étaient propriétaires d'une maison en 2005 comparativement à seulement 8 % en 1999, alors que les proportions respectives pour les maisons hypothéquées étaient de 95 % et de 76 %. Même si leurs carrières ne faisaient que débiter, 42 % d'entre elles avaient des REER et 33 % avaient des régimes de pension d'employeurs en 2005 comparativement à 21 % et 13 % respectivement en 1999. Par ailleurs, sept familles sur dix avaient des dettes non remboursées (études, véhicules ou autres) ou avaient un compte de carte de crédit à rembourser.

La composition des actifs financiers totaux a changé le plus (44 points de pourcentage) pour ces jeunes familles. Ces familles avaient 55 % de leurs actifs dans des comptes bancaires et des dépôts à terme et 17 % dans des REER en 1999, tandis qu'en 2005, elles avaient 50 % dans des REER et tout juste 22 % dans des comptes et des dépôts à terme.

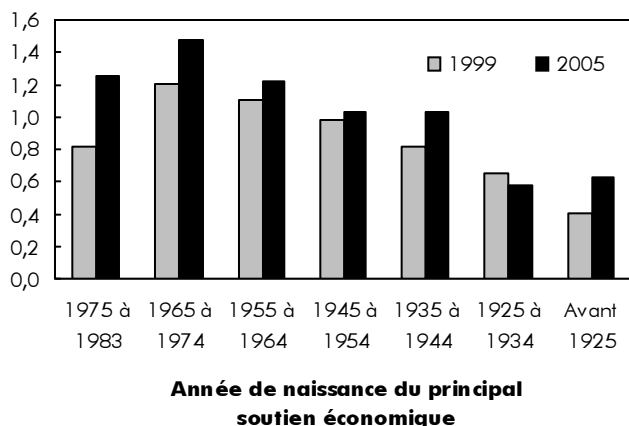
### Familles dans la trentaine

Cette cohorte de familles représentait 19 % de toutes les familles en 1999. Même si ces familles prirent plus de dettes (41 %) que n'importe quelle cohorte, leur richesse médiane a presque doublé passant de 94 000 \$ à 180 000 \$. Une augmentation de l'avoir foncier constituait à elle seule un tiers de ce gain, suivi de 15 % par les régimes de pension d'employeurs et de 12 % par les actifs financiers nets. Ces trois composantes représentaient près de 80 % de l'augmentation de la richesse de cette cohorte.



**Graphique B Le ratio de la dette sur le revenu diminue constamment après l'âge de 40 ans**

Ratio (dette moyenne/revenu moyen)



Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière, 1999 et 2005

À ce stade, la majorité de ces familles étaient composées de deux conjoints avec des enfants. Une plus grande proportion d'entre elles avait une maison avec une hypothèque, faisant passer leur taux de propriété de 41 % à 62 %. Pour que les enfants puissent suivre des études postsecondaires, la proportion de familles ayant des REEE est passée de 7 % à 21 %, comparativement à des augmentations beaucoup plus petites des économies dans un régime de pension d'employeur (passant de 38 % à 49 %) ou dans des REER (passant de 57 % à 63 %) (tableau 2).

En dépit des gains substantiels de cette cohorte, leur part de la richesse totale a augmenté faiblement passant de 6 % à 8 %.

### Familles dans la quarantaine

Cette cohorte est formée de la deuxième moitié des baby-boomers. Ceux-ci étaient dans leurs meilleures années de revenu et représentaient 25 % de toutes les familles en 1999. Même si elles ont contracté 29 % de plus du crédit aux foyers, elles ont amélioré leur part de la richesse totale de 18 % en 1999 à 27 % en 2005 – la plus importante part de gain de richesse parmi toutes les cohortes.

**Tableau 1 Revenu avant impôt et richesse des familles par cohorte**

Année de naissance du principal soutien économique	Familles	Richesse totale	Revenu moyen	Revenu médian	Revenu moyen	Revenu médian	Variation de la richesse moyenne	Variation de la richesse moyenne en raison :	
								Des familles avec avoirs et dettes	De la valeur des avoirs et des dettes
		%	2005 \$						%
<b>1999</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>55 600</b>	<b>43 700</b>	<b>281 000</b>	<b>120 500</b>	<b>99 800</b>	<b>7,9</b>	<b>92,1</b>
1975 à 1983	5,6	0,5	21 300	14 000	25 100	1 800	24 600	95,7	4,3
1965 à 1974	18,6	6,3	49 400	42 800	94 600	32 800	85 500	34,0	66,0
1955 à 1964	24,5	18,4	63 600	55 000	210 800	106 900	246 000	10,2	89,8
1945 à 1954	19,5	26,0	72 500	59 100	373 600	209 100	196 300	-0,7	100,7
1935 à 1944	12,9	23,6	59 400	46 200	514 600	305 900	67 300	-37,6	137,6
1925 à 1934	10,9	16,0	44 000	35 500	414 500	291 700	69 700	1,0	99,0
Avant 1925	8,0	9,3	38 300	26 500	323 800	188 500	65 700	26,3	73,7
<b>2005</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>61 000</b>	<b>46 600</b>	<b>380 700</b>	<b>163 200</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>
1975 à 1983	15,7	2,0	40 300	32 700	49 600	13 000	...	...	...
1965 à 1974	17,7	8,4	67 100	57 000	180 100	91 500	...	...	...
1955 à 1964	22,8	27,4	79 200	65 400	456 800	221 500	...	...	...
1945 à 1954	18,7	28,0	70 500	58 100	569 900	330 700	...	...	...
1935 à 1944	12,7	19,5	51 700	41 100	581 900	377 700	...	...	...
Avant 1925	3,8	3,9	35 000	26 900	389 500	237 200	...	...	...

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière, 1999 et 2005.

**Tableau 2 Familles possédant certains avoirs et dettes**

	Année de naissance du principal soutien économique							Total
	1975 à 1983	1965 à 1974	1955 à 1964	1945 à 1954	1935 à 1944	1925 à 1934	Avant 1925	
<b>1999</b>	%							
<b>Avoirs</b>								
Habitation	7,8	41,0	62,5	71,1	74,4	71,7	61,6	59,6
Autre bien immobilier	4,6	8,6	14,9	22,5	25,5	19,3	12,2	16,3
Affaire	3,3	16,7	24,8	27,7	21,4	8,9	4,0	18,8
Véhicule	45,8	74,0	81,5	83,3	82,8	78,2	59,8	76,5
Régime de pension de l'employeur	12,9	37,6	47,1	52,5	54,3	55,2	44,0	46,0
Obligation d'épargne du Canada	7,7	9,2	14,3	14,1	16,3	14,8	19,8	13,7
Actions ou fonds mutuels	8,7	19,9	20,9	24,4	26,4	20,8	15,9	21,0
Régime enregistré d'épargne-études	1,8	6,7	10,2	7,3	2,0	0,6	0,3	5,6
Régime enregistré d'épargne-retraite	21,3	57,4	65,2	66,8	65,5	33,9	5,3	53,4
Fonds enregistré de revenu de retraite	0,0	F	F	F	5,2	33,6	25,7	6,5
<b>Dettes</b>								
Prêt hypothécaire à l'habitation	5,9	37,4	49,3	42,2	24,3	9,4	3,0	32,0
Ligne de crédit	5,6	17,2	20,9	20,6	14,7	6,1	2,1	15,4
Cartes de crédit	27,8	43,6	41,0	36,3	27,8	16,3	7,4	32,7
Prêt de véhicule	18,3	28,8	25,8	23,8	17,2	9,4	2,7	20,8
Prêt étudiant	29,8	22,5	9,6	13,6	5,2	1,8	F	11,7
Dette hypothécaire (totale)	7,0	39,3	52,0	45,4	27,5	10,9	3,2	34,3
Dette autre que l'hypothèque	65,4	77,6	70,9	66,0	54,5	32,3	14,6	60,1
Dette totale	66,7	83,7	81,1	75,9	61,7	36,3	17,1	67,3
<b>2005</b>								
<b>Avoirs</b>								
Habitation	25,8	62,2	73,9	75,9	73,4	72,0	61,0	63,9
Autre bien immobilier	6,3	12,4	20,5	20,9	21,2	16,4	11,3	16,3
Affaire	9,0	19,8	23,4	23,0	12,8	6,0	2,9	16,8
Véhicule	63,9	81,6	80,4	83,7	79,1	71,1	56,4	76,8
Régime de pension de l'employeur	32,7	48,5	51,5	55,7	56,2	62,2	57,3	50,5
Obligation d'épargne du Canada	8,7	9,6	11,7	11,8	8,8	12,1	12,9	10,6
Actions ou fonds mutuels	11,2	18,8	22,4	19,6	22,3	20,5	19,2	19,2
Régime enregistré d'épargne-études	4,6	20,9	22,3	8,1	2,2	1,3	F	11,4
Régime enregistré d'épargne-retraite	42,1	62,6	65,6	69,2	54,5	6,4	F	53,2
Fonds enregistré de revenu de retraite	F	F	1,1	2,4	15,5	51,6	27,8	8,3
<b>Dettes</b>								
Prêt hypothécaire à l'habitation	24,6	55,9	50,0	35,2	18,3	6,0	F	34,8
Ligne de crédit	20,5	31,6	35,0	26,8	22,3	8,5	F	25,5
Cartes de crédit	40,2	45,4	40,5	37,2	23,9	12,2	5,4	34,8
Prêt de véhicule	29,3	30,3	33,2	31,6	17,3	9,8	F	26,6
Prêt étudiant	32,2	16,4	8,7	6,9	1,5	F	F	11,5
Dette hypothécaire (totale)	27,0	57,0	53,1	39,3	20,9	6,4	3,7	37,2
Dette autre que l'hypothèque	72,9	77,5	72,3	67,2	48,7	27,1	13,7	63,3
Dette totale	76,8	87,8	80,6	74,1	54,1	29,9	16,1	69,9

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière, 1999 et 2005.

Un peu plus de la moitié de ces familles était des couples avec enfants ou d'autres membres de la famille et un autre cinquième était des personnes seules. Non seulement l'incidence de la propriété parmi les familles de cette cohorte a augmenté de 1999 à 2005 (passant de 63 % à 74 %), leurs avoirs pour d'autres biens immobiliers ont également augmenté (passant de 15 % à 21 %). En fait, ces familles comptaient la variation la plus élevée au taux de propriété d'autres biens immobiliers. Même si les proportions de familles ayant des REER sont demeurées inchangées (65 %), la proportion ayant des REEE a plus que doublé – passant de 10 % à 22 %. Leur participation à un régime de retraite d'employeur a augmenté pour passer de 47 % à 52 %.

Ces plus jeunes baby-boomers ont connu l'augmentation la plus prononcée de la richesse, leurs avoirs ayant plus que doublé pour passer de 210 800 \$ en 1999 à 456 800 \$ en 2005. La valeur de la maison familiale et d'autres biens immobiliers représentait presque la moitié de ce gain et les biens commerciaux représentaient un autre cinquième. Le reste de l'augmentation provenait des régimes de pension d'employeurs et d'actifs financiers nets (tableau 3).

### Familles dans la cinquantaine

Les baby-boomers les plus âgés à la veille de la retraite représentaient 20 % de toutes les familles en 1999. Leur part de la richesse totale a légèrement augmenté – passant de 26 % en 1999 à 28 % en 2005 – seulement en raison des montants d'avoirs et de dettes. Pour bon nombre des familles de cette cohorte les enfants avaient quitté le foyer familial – la proportion de familles ayant deux conjoints et des enfants a chuté de 30 % à 10 % – celles-ci avaient donc probablement plus d'argent pour faire des investissements ou pour rembourser des dettes<sup>5</sup>. La propriété a connu une légère augmentation passant de 71 % à 76 %, tout comme les proportions des familles ayant des REER (passant de 67 % à 69 %) ou ayant des régimes de pension d'employeurs (passant de 53 % à 56 %).

Ces premiers baby-boomers ont accru leur patrimoine financier de 196 300 \$, le faisant passer à 569 900 \$ en 2005. Les économies accumulées dans des régimes de pension d'employeurs comptaient à elles seules pour 43 % de la croissance, suivies à 41 % par la valeur de la maison ou d'une entreprise. Les actifs financiers nets comptaient pour un maigre 9 % de la croissance.

### Familles dans la soixantaine

Les familles de cette cohorte étaient en période de transition vers la retraite. En 1999, plus de la moitié d'entre elles (55 %) avaient des revenus d'emploi comme principale source de revenus comparativement à moins d'un tiers (32 %) en 2005. Dans l'ensemble, elles représentaient 13 % des familles en 1999 et étaient formées en grande partie de couples et de personnes seules. Leur part de la richesse a diminué pour passer de 24 % en 1999 à 20 % en 2005 – non pas en raison d'une diminution de la richesse, mais plutôt parce que la richesse des autres cohortes avait davantage augmenté.

Les trois quarts de ces familles étaient propriétaires-occupants et un peu plus de la moitié avait des économies dans des régimes de pension d'employeurs. Sans surprise, la proportion de ces familles qui détenaient des REER a diminué de 11 points (passant de 66 % à 55 %), mais cette diminution a été contrée par une croissance similaire de la proportion des familles qui détenaient des FERR (en 2005, il était toujours obligatoire de convertir les fonds détenus dans des REER vers des FERR avant l'âge de 69 ans). De plus, la proportion de familles qui étaient propriétaires d'une entreprise a chuté de 21 % à 13 % et celle des familles qui détenaient d'autres biens immobiliers est passée de 26 % à 21 %. Il semble que certaines des familles atteignant la soixantaine ont choisi de fermer ou de vendre leur entreprise ou leurs biens de placement (si elles ne les ont pas transférés à la prochaine génération) et de convertir les revenus en actifs financiers ou autres.

Comme on pourrait s'y attendre, ces familles avaient la richesse moyenne la plus élevée – 581 900 \$ en 2005 comparativement à 514 600 \$ en 1999. Une augmentation de l'avoir foncier représentait à elle seule 59 % de ce gain, suivie de 30 % par les régimes de pension d'employeurs et de 29 % par les actifs financiers nets. La propriété d'entreprise ayant diminué, la contribution de la valeur des biens commerciaux a également chuté.

### Familles septuagénaires

Ces personnes seules et ces couples âgés constituaient 11 % de toutes les familles en 1999. La plupart d'entre elles étaient à la retraite, les transferts gouvernementaux et les revenus de retraite représentant leurs principales sources de revenus (voir *Familles qui dépendent des*

**Tableau 3 Décomposition de la croissance de la richesse moyenne et composition de la richesse des familles**

	Année de naissance du principal soutien économique							Total
	1975 à 1983	1965 à 1974	1955 à 1964	1945 à 1954	1935 à 1944	1925 à 1934	Avant 1925	
	\$							
<b>Variation de la richesse moyenne</b>	<b>24 600</b>	<b>85 500</b>	<b>246 000</b>	<b>196 300</b>	<b>67 300</b>	<b>69 700</b>	<b>65 700</b>	<b>99 800</b>
	%							
<b>Décomposition par composante</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Régime de pension de l'employeur	15,4	15,3	15,4	43,2	30,2	21,3	53,5	26,3
Affaire	4,5	5,9	19,3	17,6	-14,8	-13,5	-10,9	13,9
Habitation	20,9	51,4	26,9	23,8	58,6	57,1	53,2	34,5
Autre bien immobilier	1,6	5,9	20,4	5,3	-4,8	12,2	9,5	13,7
Véhicule	6,4	3,3	0,7	1,0	0,5	-3,5	-1,9	0,8
Contenu de l'habitation	15,8	6,7	1,2	-0,2	-2,6	0,8	-2,8	0,8
Autre actif non financier	0,8	-0,5	0,2	0,0	3,6	1,0	-2,3	0,1
Actif financier net	34,6	12,1	16,0	9,4	29,3	24,7	1,6	9,9
<b>Composition de la richesse 1999</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Régime de pension de l'employeur	1,0	7,2	12,6	18,4	27,1	25,8	19,3	19,9
Affaire	5,0	21,3	18,2	13,6	9,1	4,8	3,7	11,5
Habitation	42,3	25,6	29,1	26,2	23,2	26,6	29,4	26,4
Autre bien immobilier	14,6	6,9	5,4	6,9	6,7	5,1	4,2	6,1
Véhicule	11,6	6,0	4,2	3,0	2,6	2,6	1,8	3,2
Contenu de l'habitation	19,4	13,8	8,9	5,9	4,2	4,0	4,4	6,2
Autre actif non financier	4,1	2,7	2,1	1,2	1,1	0,7	0,9	1,4
Actif financier net	2,1	16,6	19,4	24,7	26,1	30,4	36,4	25,4
<b>2005</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Régime de pension de l'employeur	8,1	11,0	14,1	27,0	27,4	25,2	25,1	21,5
Affaire	4,7	14,0	18,8	15,0	6,3	2,1	1,2	12,1
Habitation	31,7	37,8	27,9	25,3	27,3	31,0	33,4	28,5
Autre bien immobilier	8,2	6,4	13,4	6,4	5,4	6,1	5,1	8,1
Véhicule	9,0	4,7	2,3	2,3	2,3	1,7	1,2	2,5
Contenu de l'habitation	17,6	10,4	4,7	3,8	3,4	3,5	3,2	4,8
Autre actif non financier	2,5	1,2	1,1	0,8	1,4	0,8	0,3	1,0
Actif financier net	18,2	14,5	17,6	19,4	26,5	29,6	30,5	21,4

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière, 1999 et 2005.

*transferts gouvernementaux*). De 1999 à 2005, la part de la richesse totale de ces familles est passée de 16 % à 11 % alors que leur nombre a diminué en raison des décès et qu'elles commençaient à utiliser leurs économies pour financer leur consommation. La proportion de familles propriétaires de biens immobiliers, d'une entreprise, de véhicules ou de REER a diminué,

alors que la proportion de familles qui détenaient des FERR ou des régimes de pension d'employeurs a augmenté<sup>6</sup>. De 1999 à 2005, ces familles ont fait croître leur richesse moyenne de seulement 69 700 \$ (celle-ci s'établissant à 484 200 \$), 57 % provenant de l'avoir foncier seulement, 25 % provenant des actifs financiers et 21 % des régimes de pension d'employeurs.

## Changements à la répartition de la richesse

Les familles dans la vingtaine, la trentaine et la quarantaine ont contracté la majeure partie du crédit aux foyers de 1999 à 2005 et elles ont également subi des changements importants quant à la répartition de la richesse. Par exemple, la proportion de familles dans la vingtaine ayant une valeur nette inférieure à 10 000 \$ a chuté de 70 % à 45 % alors que la proportion de familles dont la valeur s'établit entre 50 000 \$ et 249 999 \$ est passée de 7 % à 24 %, comme ces familles ont fait croître leurs actifs financiers ou ont acheté une maison. Dans l'ensemble, la répartition de la richesse a changé de 26 points pour les familles dans la vingtaine, de 24 points pour les familles dans la trentaine et de 23 points pour les familles dans la quarantaine. Le changement était minimal (7 points) pour les familles dans la soixantaine. Par exemple, 14 % avaient une valeur nette d'un million de dollars ou plus en 1999 comparativement à 15 % en 2005. Par ailleurs, relativement plus de familles de baby-boomers dans la quarantaine

ou la cinquantaine ont fait passer leur richesse à un million de dollars ou plus (voir *Familles millionnaires* pour obtenir davantage de précisions).

Dans l'ensemble, la répartition de la richesse a changé de 8 points – toute dans la partie supérieure de la répartition – à mesure que les familles ont fait croître leur richesse. Cependant, la forme de la courbe est demeurée inchangée comme la richesse médiane est demeurée à 43 % de la moyenne, et que l'inégalité mesurée par le coefficient de Gini est demeurée à 0,678. Du point de vue statistique, la situation n'était pas bien différente selon les cohortes, à l'exception des familles dans la vingtaine et dans la trentaine dont la richesse était légèrement mieux distribuée en 2005 qu'en 1999 comme davantage d'entre elles étaient propriétaires d'une maison. La richesse médiane est passée de 7 % à 26 % de la moyenne pour les familles dans la vingtaine et de 35 % à 51 % pour les familles dans la trentaine – ce qui montre une diminution de l'asymétrie dans leurs répartitions de la richesse.

## Répartition des familles selon la richesse

	Année de naissance du principal soutien économique							Total
	1975 à 1983	1965 à 1974	1955 à 1964	1945 à 1954	1935 à 1944	1925 à 1934	Avant 1925	
	%							
<b>1999</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 10 000 \$	70,3	32,3	17,5	11,9	11,6	9,7	9,2	19,8
10 000 \$ à 29 999 \$	15,1	15,8	8,9	5,9	4,9	4,1	6,4	8,7
30 000 \$ à 49 999 \$	5,6	10,4	6,5	4,1	2,9	3,8	4,3	5,8
50 000 \$ à 99 999 \$	4,3	17,3	15,4	10,8	7,6	8,4	11,7	12,2
100 000 \$ à 249 999 \$	2,9	16,0	28,7	22,6	16,9	18,6	29,2	21,1
250 000 \$ à 499 999 \$	0,5	5,8	14,3	23,1	19,8	27,6	21,5	16,4
500 000 \$ à 999 999 \$	0,7	1,6	6,7	15,1	22,2	19,3	11,7	10,8
1 000 000 \$ ou plus	0,5	0,8	2,1	6,4	14,0	8,7	6,1	5,2
Ratio de la richesse médiane/ moyenne	7,3	34,7	50,7	56,0	59,4	70,4	58,2	42,9
Coefficient de Gini de la richesse	... <sup>1</sup>	0,755	0,656	0,615	0,586	0,537	0,586	0,678
<b>2005</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 10 000 \$	45,1	20,9	12,3	10,5	9,7	6,0	7,6	17,6
10 000 \$ à 29 999 \$	18,1	10,6	5,8	5,5	2,4	6,5	9,9	8,3
30 000 \$ à 49 999 \$	9,4	5,2	4,1	2,3	2,3	2,3	3,8	4,4
50 000 \$ à 99 999 \$	13,7	15,5	10,2	6,1	6,2	6,8	9,1	10,1
100 000 \$ à 249 999 \$	10,3	25,4	21,3	17,7	19,2	20,6	20,1	19,2
250 000 \$ à 499 999 \$	2,5	14,9	23,7	19,9	20,4	21,7	23,4	17,5
500 000 \$ à 999 999 \$	0,5	5,7	13,8	22,1	25,0	23,5	17,4	14,2
1 000 000 \$ ou plus	0,4	1,7	8,8	15,8	14,9	12,6	8,7	8,6
Ratio de la richesse médiane/ moyenne	26,2	50,8	48,5	58,0	64,9	68,6	60,9	42,9
Coefficient de Gini de la richesse	0,840	0,655	0,667	0,602	0,568	0,531	0,576	0,678

1. Comme plusieurs familles avaient une richesse négative, le coefficient s'est avéré plus grand que 1,0 et il n'apparaît pas ici.  
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière, 1999 et 2005.



### Familles millionnaires

La proportion de familles ayant une valeur nette d'un million de dollars ou plus est passée de 5 % en 1999 à 9 % en 2005. Presque toute l'augmentation était concentrée chez les baby-boomers – ceux dans la cinquantaine présentant une proportion qui est passée de 6 % à 16 %, et ceux dans la quarantaine, de 2 % à 9 %. Un millionnaire sur trois était un baby-boomer en 1999 comparativement à environ six sur dix en 2005. Parmi la cohorte la plus vieille, la proportion est passée de 9 % à 4 % en raison des décès, de la fermeture d'entreprises, du passage à un logement plus petit ou de l'utilisation d'actifs financiers. L'âge médian du principal soutien économique des familles millionnaires est passé de 58 à 57, mais il est passé de 44 à 46 chez les familles non millionnaires.

En moyenne, les familles millionnaires avaient une richesse dix fois plus élevée que celle des familles non millionnaires (1,9 million de dollars comparativement à 190 000 \$ en 1999 et 2,1 millions de dollars comparativement à 222 000 \$ en 2005). Alors que les familles non millionnaires tiraient la majeure partie de leur richesse de la valeur de la maison et d'un régime de pension d'employeur, la richesse des familles millionnaires provenait surtout des actifs financiers nets, suivis des biens commerciaux et de l'avoir foncier. Le revenu moyen avant imposition des familles millionnaires était par ailleurs seulement 2,5 fois supérieures à celui des familles non millionnaires – 135 000 \$ comparativement à tout juste au-delà de 50 000 \$. Malgré leur revenu plus élevé, la proportion de familles millionnaires qui étaient endet-

tées est passée de 51 % en 1999 à 58 % en 2005 alors que la proportion de familles non millionnaires qui étaient endettées est passée de 68 % à 71 %.

La richesse était distribuée plus également que le revenu chez les familles millionnaires, alors que la situation inverse prévalait pour les familles non millionnaires.

#### Les coefficients de Gini du revenu et de la richesse

	1999	2005
<b>Revenu</b>		
Familles millionnaires	0,425	0,413
Autres familles	0,407	0,399
<b>Richesse</b>		
Familles millionnaires	0,324	0,339
Non-millionnaires	0,602	0,583

La mortalité étant un facteur important dans le nombre et la taille des familles septuagénaires et octogénaires, il est important de noter que la population dans ces cohortes devient moins comparable entre le début et la fin de la période. L'augmentation de la richesse observée vers la fin de la vie dans ces cohortes artificielles peut donc être due à des probabilités inégales de mortalité à travers la répartition de la richesse. De vraies données longitudinales seraient nécessaires pour déterminer si la richesse augmente ou diminue typiquement vers la fin de la vie.

### Familles octogénaires

Pour cette cohorte d'âges, les personnes seules étaient plus nombreuses que les couples. Les familles de cette cohorte représentaient 8 % de toutes les familles en 1999, mais leur proportion a chuté pour atteindre seulement 4 % en 2005. Il n'est donc pas surprenant de voir que leur part de la richesse totale a chuté de 9 % à 4 %. La proportion de propriétaires est demeurée inchangée à 61 %, mais la proportion de familles ayant un régime de pension d'employeur est passée de 44 %

### Familles qui dépendent des transferts gouvernementaux

Tant en 1999 qu'en 2005, environ un million de familles tiraient la totalité de leurs revenus avant imposition des transferts gouvernementaux. Comparativement aux familles ne recevant aucun transfert, ces familles étaient beaucoup plus âgées – l'âge médian du principal soutien économique était de 49,9 en 1999 et de 54,2 en 2005. Leur revenu moyen ne représentait environ que 12 000 \$ comparativement à 100 000 \$ pour les autres familles. En raison de leur faible revenu combiné à l'âge, moins de 40 % d'entre elles étaient endettées comparativement à plus de 80 % des familles ne recevant aucun transfert.

Même si leur richesse moyenne est passée de 35 000 \$ à 57 000 \$, elle ne représentait encore que 10 % du niveau des familles ne recevant pas de transferts. Comme entre

un cinquième et un quart des familles qui dépendent des transferts gouvernementaux étaient propriétaires de leur maison, cet actif plus la valeur du contenu de la résidence représentaient environ 60 % de leur richesse comparativement à 30 % pour les familles ne recevant pas de transferts. Les familles qui dépendent des transferts avaient également relativement plus d'actifs dans d'autres biens immobiliers et très peu dans des actifs financiers nets ou des régimes de pension d'employeurs<sup>9</sup>.

Pour les deux années, la richesse était beaucoup moins également répartie parmi les familles qui dépendent des transferts. Cette situation est peut-être en partie attribuable à la faible proportion de propriétaires dans ce groupe.

à 57 % (cette apparente anomalie est peut-être liée au fait que la personne âgée étant le principal soutien économique vit avec un conjoint plus jeune ou avec un autre membre de la famille). De 1999 à 2005, la richesse moyenne de ces familles a augmenté pour passer de 323 800 \$ à 389 500 \$. Des augmentations similaires liées aux régimes de pension d'employeurs et à l'avoir foncier comptaient pour la majeure partie du gain.

### Conclusion

De 1999 à 2005, les familles canadiennes se sont endettées de 215 milliards de dollars de plus tout en faisant croître leur richesse de 1 386 milliards de dollars. La majeure partie de cette richesse supplémentaire provenait d'actifs non financiers comme une maison, ou d'autres biens immobiliers, des véhicules, le contenu des résidences et la valeur actuarielle des régimes de pension d'employeurs. Comme la majeure partie de la dette supplémentaire provenait d'hypothèques, de nombreuses familles ont peut-être obtenu des actifs par des investissements.

Ce ne sont pas toutes les cohortes de familles qui ont connu la même croissance (voir *Changements à la répartition de la richesse*). Près de la moitié de la richesse supplémentaire des ménages de 1999 à 2005 a été accumulée par les baby-boomers dans la quarantaine et presque un autre tiers se rapportait à ceux dans la cinquantaine. Les gains des premiers consistaient en une plus grande valeur de la maison, d'autres biens immobiliers ou d'une entreprise et d'actifs financiers, alors que les gains pour les autres provenaient de l'avoir foncier et des régimes de pension d'employeurs. Les familles dans la vingtaine et dans la trentaine ont connu une croissance de la valeur nette grâce à leur propriété et d'autres actifs financiers.

La résidence demeure un actif important des familles canadiennes et sa valeur représentait la principale composante de la richesse pour la plupart d'entre elles. En fait, en 2005, l'avoir foncier et les régimes de pension d'employeurs représentaient plus de la moitié de la richesse totale des familles dans la cinquantaine et dans la soixantaine et des familles septuagénaires et octogénaires. La valeur croissante des biens immobiliers a fait croître l'avoir foncier et l'appréciation de la valeur des maisons en proportion de l'avoir foncier a pris de l'importance pour les propriétaires les plus âgés.

Les REER ont continué à représenter le principal actif financier des familles de la vingtaine à la soixantaine et les FERR ont continué à représenter le principal actif

financier des familles septuagénaires et octogénaires. Même si davantage de familles dans la trentaine et la quarantaine ayant des enfants ont contribué à des REEE, les montants étaient faibles comparés à ceux pour des REER. Par ailleurs, les proportions de familles qui ont choisi d'investir dans des actifs plus risqués comme les actions et les fonds communs de placement en dehors de régimes enregistrés ont diminué pour la plupart des cohortes de 1999 à 2005, tout comme les montants liés à ces investissements.

Dans l'ensemble, ni la courbe de la répartition de la richesse ni l'inégalité n'ont changé de 1999 à 2005. Malgré tout, la prospérité économique générale et la valeur croissante des biens immobiliers ont fait en sorte que 461 000 familles de plus ont atteint une valeur d'un million de dollars ou plus – faisant passer le total d'entre elles à 1,1 million en 2005. Par ailleurs, 134 000 familles de moins étaient complètement dépendantes des transferts gouvernementaux.

### Perspective

#### ■ Notes

1. De 1999 à 2005, le revenu par habitant des Canadiens est passé de 32 300 \$ à 42 600 \$ (soit une augmentation de 31,9 %), alors que le taux d'inflation, mesuré par la variation de tous les articles de l'Indice d'ensemble des prix à la consommation, variait de 1,8 % à 2,8 %, le taux de chômage de 6,8 % à 7,7 % et le taux d'escompte qui détermine les tendances et les taux d'intérêt appliqués à différents prêts personnels dont les hypothèques, variait de 2,50 % à 5,77 %.
2. Comparativement aux comptes du bilan national du secteur personnel, une enquête-ménages qui recueille des données sur les avoirs et les dettes sous-estime habituellement les actifs financiers et surestime légèrement les actifs non financiers de façon à donner des estimations assez comparables de la richesse. La sous-déclaration dans une enquête est principalement liée à une mauvaise capacité de se rappeler ou à un refus des répondants. Toutes les données manquantes pour les composantes utilisées pour faire la compilation des estimations de la richesse sont imputées.
3. Une approche similaire avait été utilisée lors d'études antérieures sur la richesse (Chawla et Pold, 2003).
4. L'analyse est actuellement limitée aux familles selon les cohortes en fonction uniquement de l'âge du principal soutien économique, plutôt que par une

classification des familles en fonction des débiteurs et des investisseurs. Comme le deuxième de ces concepts est beaucoup plus instable parce que les familles d'une même cohorte peuvent changer de statut de débiteur à investisseur et vice versa, toute discussion fondée sur ces concepts va au-delà de la portée du présent document.

5. Toute autre valeur demeurant égale, les besoins financiers d'une famille diminuent lorsque les enfants quittent la maison et, par conséquent, cette famille a l'occasion d'améliorer sa situation quant à la richesse en utilisant une partie des sommes épargnées pour obtenir davantage d'actifs ou rembourser des dettes. Par ailleurs, si le départ des enfants a encouragé cette famille à changer son style de vie et ses goûts et à dépenser davantage pour des biens et services, alors la situation sera bien différente.
6. Une augmentation de la proportion de familles qui avaient des économies dans des régimes de pension d'employeurs pour cette cohorte est peut-être attribuable à la situation où le principal soutien économique âgé vit avec un conjoint plus jeune ou avec d'autres membres de la famille. Il faut se rappeler que les données sont analysées au niveau de la famille. Des taux de mortalité différents entre ceux qui ont un régime de pension de l'employeur et ceux qui n'en ont pas peuvent également être un facteur.
7. Une description détaillée de la méthodologie utilisée pour estimer les économies dans des régimes de pension d'employeurs se trouve à l'*Enquête sur la sécurité financière – Méthodologie pour estimer la valeur des prestations du régime de pension d'employeur* (Cohen, Frenken et Maser). Ce document et les questionnaires de l'ESF, sont disponibles dans le site Web de Statistique Canada ([www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)).
8. En 1999, il y avait 12 216 000 unités familiales avec une richesse totale de 3 432 milliards de dollars; en

2005, il y avait 13 348 000 familles avec une richesse de 4 862 milliards de dollars. Si nous excluons 694 000 familles ayant un principal soutien économique de moins de 22 ans ou qui a émigré au Canada après 1999, nous obtenons 12 654 000 familles qui restent pour l'analyse. La différence de 438 000 familles entre 2005 et 1999 peut être attribuée à la nouvelle pondération de l'échantillon de 1999, ainsi qu'à la dissolution des familles ayant deux conjoints en deux familles monoparentales et en personnes seules ou à la formation de nouvelles unités à deux conjoints, comme certaines personnes seules se sont mariées entre 1999 et 2005.

9. Les familles qui dépendent des transferts, surtout locataires, peuvent avoir acquis des biens immobiliers autres qu'une maison lorsque leurs revenus étaient plus élevés. Bien que le revenu des familles change lorsqu'elles se dissolvent ou lorsque des membres deviennent chômeurs, se retirent ou prennent leur retraite du marché du travail, quelques-unes peuvent avoir gardé leurs actifs intacts. N'oubliez pas que le revenu concerne une année civile donnée, alors que le moment où un actif a été acheté est inconnu.

### ■ Documents consultés

CHAWLA, Raj K. et Henry POLD. 2003. « Le patrimoine familial à travers les générations », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 4, n° 10, octobre, p. 5-à 16. <http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/75-001-XIF2003110.pdf> (consulté le 12 juin 2008).

COHEN, Michael, Hubert FRENKEN et Karen MASER. 2001. *Enquête sur la sécurité financière – Méthodologie pour estimer la valeur des droits à pension dans les régimes d'employeur*, n° 113F0026MIF – 01003 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. 49 p. <http://www.statcan.ca/francais/research/13F0026MIF/13F0026MIF2001003.pdf> (consulté le 12 juin 2008).